

Le Conseil communal

■ **Procès-verbal**

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du **18/03/2025 à 16H00 tenue WCCM-MICX Congrès.**

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;
Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;
Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;
Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;
Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;
Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;
Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;
Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;
Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur Florent DUFRANE, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Elsa BONJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Madame Mathilde CROMBOIS, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;
Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Séance publique

Rapporteur : Cabinet de Monsieur MARTIN

Service : Direction générale

1 DG/SG/Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 28 janvier 2025

Réf : DIRGEN/2025-11059

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;
Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;
Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;
Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;
Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;
Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;
Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;
Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;
Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Conseillers;
Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Le Conseil communal

■ **Procès-verbal**

Absents pour ce point :

Madame Mélanie OUALI, Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Florent DUFRANE, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Elsa BONJEAN, Madame Mathilde CROMBOIS, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article Unique: d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 28 janvier 2025 **tel que modifié sur demande de M. le Conseiller communal Vincent CREPIN.**

La décision du point 75 (DG/SG/Proposition de motion conjointe visant à sensibiliser à l'extension des lieux concernés par l'interdiction de fumer. Point inscrit à la demande des Chefs de groupe ECOLO - LISTE DU BOURGMESTRE - PTB - LES ENGAGÉS) est adaptée comme suit:

"A la demande du Chef de groupe ECOLO, confirmée par les chefs de groupe LISTE DU BOURGMESTRE - PTB - LES ENGAGÉS, la motion est retirée en séance"

2 DG/SG/Commission mixte ruralité - désignation d'un représentant - Mandature 2024-2030

Réf : DIRGEN/2025-11060

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;
Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;
Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;
Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;
Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;
Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;
Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;
Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;
Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Conseillers;
Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Madame Mélanie OUALI, Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Florent DUFRANE, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Elsa BONJEAN, Madame Mathilde CROMBOIS, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;

À l'unanimité,
décide,

Article 1 : de prendre connaissance de l'appel à candidature de l'Union des Villes et Communes dans le cadre du renouvellement des représentants au sein de la Commission mixte Ruralité.

Article 2 : d'approuver la candidature de M. Maxime Pourtois, Echevin des Finances, de l'Urbanisme et du patrimoine pour représenter la Ville de Mons à la Commission mixte Ruralité.

Le Conseil communal

■ **Procès-verbal**

Article 3 : de charger la Direction générale de faire le suivi nécessaire afin d'envoyer la candidature auprès de l'Union des Villes et Communes.

3 DG/SG/Société Terrienne de Crédit Social du Hainaut - Désignation des nouveaux représentants - mandature 2019-2024

Réf : DIRGEN/2025-11061

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;

Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;

Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;

Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;

Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;

Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;

Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;

Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;

Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;

Monsieur Emmanuel TONDREAU, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc

BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy

KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Mathieu VELTRI,

Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Anne-Sophie

JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur

Jonathan DARVILLE, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur

Yassine EL MAHJOUBI, Conseillers;

Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Madame Mélanie OUALI, Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER,

Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Florent DUFRANE, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Chris MASSAKI

MBAKI, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Elsa BONJEAN, Madame

Mathilde CROMBOIS, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;

À l'unanimité,
décide,

Article 1 : de prendre connaissance du fait qu'il y ait lieu, suite à l'installation des nouveaux Collège et Conseil Communaux, de procéder à la désignation des représentants de la Ville de Mons au sein de la "Société Terrienne de Crédit Social du Hainaut" et à la proposition d'administrateur(s).

Article 2 : de prendre connaissance du résultat obtenu après calcul de la clé d'hondt suivant le clivage majorité-opposition :

- **Majorité (Liste du Bourgmestre-PTB-ECOLO) : 3 sièges**
- **Opposition (MeM,Engagés) : 2 sièges**

Article 3 : de prendre connaissance qu'à la suite de ce résultat il y a lieu de procéder à la répartition des sièges entre les groupes politiques au sein de la majorité et de l'opposition ; Que les groupes sont invités à **s'entendre afin de se répartir les mandats disponibles en fonction du résultat de la clé d'hondt suivant le clivage majorité-opposition.**

Article 4 : de désigner en tant que représentants de la Ville de Mons au sein de l'assemblée générale de la société terrienne de crédit social :

Pour la Majorité

Le Conseil communal

■ **Procès-verbal**

- Messieurs Jethro-Pierre MALEKA et Alexandre TODISCO (Liste du Bourgmestre)
- Monsieur Cédric GODIN (PTB)

Pour l'Opposition

- Monsieur Chris MASSAKI (MeM)
- Monsieur Jocelyn TRICOURT (Engagés)

Article 5 : de proposer les candidatures de Messieurs Jethro-Pierre MALEKA (Liste du Bourgmestre) et Chris MASSAKI (MeM) pour le conseil d'administration de la société terrienne de crédit social.

Service : GRH : Personnel Enseignant

4 DG/GRH Ens./64-Augmentation de cadre au 19 novembre 2024

Réf : GRH_ENSEIGNANTS/2025-11062

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;
Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;
Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;
Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;
Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;
Monsieur Achille SAKAS, 5ème échevin;
Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;
Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;
Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Conseillers;
Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Madame Mélanie OUALI, Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Florent DUFRANE, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Elsa BONJEAN, Madame Mathilde CROMBOIS, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;

À l'unanimité,

DECIDE :

ARTICLE 1er : d'ouvrir, à dater rétroactivement du 19 novembre 2024, à raison d'un mi-horaire, une classe maternelle supplémentaire dite « d'été », à l'école communale de la rue Achille Legrand à Mons.

ARTICLE 2 : d'ouvrir, à dater rétroactivement du 19 décembre 2024, à raison d'un mi-horaire, une classe maternelle supplémentaire dite « d'été », à l'école communale de la rue des Amandiers à Cuesmes (Les Sorbiers), implantation sectionnaire de l'école d'Harmignies.

ARTICLE 3 : d'ouvrir, à dater rétroactivement du 19 novembre 2024, à raison d'un mi-horaire, une classe maternelle supplémentaire dite « d'été », à l'école communale de la cité du Parc du Bois de Mons, implantation sectionnaire de l'école de Maisières.

ARTICLE 4 : d'ouvrir, à dater rétroactivement du 19 novembre 2024, à raison d'un mi-horaire, une classe maternelle supplémentaire dite « d'été », à l'école communale de la Place Dooms à Jemappes-Flénu.

ARTICLE 5 : ces classes seront subventionnées par le Département jusqu'au 04 juillet 2025.

Le Conseil communal**■ Procès-verbal**

ARTICLE 6 : La présente délibération sera transmise, pour information, au Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction déconcentrée pour la Province du Hainaut, Direction Générale des Personnels de l'Enseignement Subventionné, Enseignement Fondamental Ordinaire, ainsi qu'aux Directions des écoles concernées.

5 DG/GRH Ens./64-Augmentation de cadre au 20 janvier 2025

Réf : GRH_ENSEIGNANTS/2025-11063

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;
Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;
Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;
Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;
Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;
Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;
Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;
Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;
Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Conseillers;
Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Madame Mélanie OUALI, Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Florent DUFRANE, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Elsa BONJEAN, Madame Mathilde CROMBOIS, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;

À l'unanimité,

DECIDE :

ARTICLE 1er : d'ouvrir, à dater rétroactivement du 20 janvier 2025, à raison d'un mi-horaire, une classe maternelle supplémentaire dite « d'été », à l'école communale de la rue des Canonnières à Mons.

ARTICLE 2 : d'ouvrir, à dater rétroactivement du 20 janvier 2025, à raison d'un mi-horaire, une classe maternelle supplémentaire dite « d'été », à l'école communale de la rue Achille Legrand à Mons.

ARTICLE 3 : d'ouvrir, à dater rétroactivement du 20 janvier 2025, à raison d'un mi-horaire, une classe maternelle supplémentaire dite « d'été », à l'école communale du sentier du Vicaire à Ghlin (Barigand).

ARTICLE 4 : d'ouvrir, à dater rétroactivement du 20 janvier 2025, à raison d'un mi-horaire, une classe maternelle supplémentaire dite « d'été », à l'école communale de la chaussée du Roelx à Mons (la Bruyère), implantation sectionnaire de l'école d'Obourg.

ARTICLE 5 : d'ouvrir, à dater rétroactivement du 20 janvier 2025, à raison d'un mi-horaire, une classe maternelle supplémentaire dite « d'été », à l'école communale de la rue Mouzin à Nimy, implantation sectionnaire de l'école d'Obourg.

ARTICLE 6 : d'ouvrir, à dater rétroactivement du 20 janvier 2025, à raison d'un mi-horaire, une classe maternelle supplémentaire dite « d'été », à l'école communale de la cité des Espinois à Maisières.

ARTICLE 7 : d'ouvrir, à dater rétroactivement du 20 janvier 2025, à raison d'un mi-horaire, une classe maternelle supplémentaire dite « d'été », à l'école communale de la rue François Marcq à Saint-Symphorien.

ARTICLE 8 : ces classes seront subventionnées par le Département jusqu'au 04 juillet 2025.

Le Conseil communal

■ **Procès-verbal**

ARTICLE 9 : La présente délibération sera transmise, pour information, au Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction déconcentrée pour la Province du Hainaut, Direction Générale des Personnels de l'Enseignement Subventionné, Enseignement Fondamental Ordinaire, ainsi qu'aux Directions des écoles concernées.

6 DG/GRH Ens./4/1164/Ecole fondamentale communale d'Havré/Positionnement suite aux chiffres de fréquentation

Réf : GRH_ENSEIGNANTS/2025-11064

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;
Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;
Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;
Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;
Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;
Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;
Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;
Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;
Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Conseillers;
Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Madame Mélanie OUALI, Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Florent DUFRANE, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Elsa BONJEAN, Madame Mathilde CROMBOIS, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;

À l'unanimité,
décide,

au vu des éléments précités,

article 1: de prendre acte de la fusion par absorption des deux implantations (FASE 2285 et 2286) et de maintenir l'implantation maternelle de la rue Doyen (FASE 2286), sous la même direction de Mme S. CACI, directrice de l'école fondamentale communale d'HAVRE (FASE 1164).

article 2: d'acter que l'implantation de la rue V. Baudour (FASE 2283) accueille uniquement la section primaire.

article 3: de charger le service Education d'entreprendre toutes les démarches administratives nécessaires à la restructuration auprès de la FWB.

article 4: Information sera transmise à la direction concernée.

Service : GRH : Développement RH

7 DG/GRH/JD/Désignation des membres de la Commission paritaire locale (COPALOC) - mandature 2024-2030 (1/2)

Réf : GRH_DEVRH/2025-11065

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;

Le Conseil communal

■ **Procès-verbal**

Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;
Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;
Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;
Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;
Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;
Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;
Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;
Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Conseillers;
Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Madame Mélanie OUALI, Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Florent DUFRANE, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Elsa BONJEAN, Madame Mathilde CROMBOIS, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;

À l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : de prendre acte des éléments suivants :

- à la suite de la mise en place de la nouvelle mandature 2024-2030, il convient de désigner les membres représentant le pouvoir organisateur ;
- bien que le Règlement d'Ordre Intérieur (dans sa version actuelle) prévoit des dispositions quant au nombre de membres représentant le pouvoir organisateur et quant aux catégories de personnel de ces derniers, aucune règle de répartition des sièges ne figure dans ledit règlement ;
- sous la précédente mandature, la répartition des sièges des membres effectifs suivait la logique suivante : 2 membres du Collège communal, 1 membre de la Direction Générale, 3 directeurs/directrices d'école, 3 conseillers communaux (à savoir : 1 PS, 1 MEM et ECOLO) ;
- la présence des directeurs/directrices d'école au sein de la COPALOC devrait plutôt être requise en tant que conseillers/conseillères techniques : en effet, au vu de leur expérience et leur connaissance du terrain, ces derniers sont disposés à émettre un avis (à titre consultatif) afin d'éclairer la COPALOC dans sa prise de décision.

ARTICLE 2 : en l'absence de disposition fixant les modalités de répartition des sièges des membres représentant le pouvoir organisateur, de proposer au Conseil communal, lors de sa prochaine séance, d'appliquer les règles suivantes :

- le Bourgmestre est de droit Président de la COPALOC : en son absence ou en cas d'empêchement, l'Échevin(e) de l'Enseignement assure la présidence ;
- les sièges des membres représentant le pouvoir organisateur sont répartis selon un calcul de la proportionnelle par application rigoureuse de la clé d'HONDT, à savoir (sur un total de 9 sièges, Président compris) : 5 sièges pour la Liste du Bourgmestre, 3 sièges pour Mons en Mieux et 1 siège pour le Parti du Travail de Belgique ;
- les membres représentant le pouvoir organisateur sont désignés par le Conseil communal parmi :
 - les mandataires politiques siégeant au Conseil communal,
 - les fonctionnaires communaux (Directeur/Directrice Général(e), Directeur/Directrice Général(e) adjoint(e), responsables administratifs et pédagogiques de l'enseignement,...) ;
- le chef du service Education ou son remplaçant est chargé de rédiger le procès-verbal des réunions, en qualité de secrétaire (ou secrétaire-adjoint).

Le Conseil communal
■ **Procès-verbal**

ARTICLE 3 : de proposer au Conseil communal, lors de sa prochaine séance, de désigner comme suit les représentants du pouvoir organisateur au sein de la Commission Paritaire Locale, lors de la mandature 2024-2030 :

<u>Membres effectifs</u>	<u>Membres suppléants</u>
<u>Président</u>	
M. Nicolas MARTIN	Mme Argyro GYPARAKIS
<u>Vice-président</u>	
(à déterminer parmi les représentants des membres du personnel)	(à déterminer)
<u>Représentants du Pouvoir Organisateur</u>	
M. Alexandre TODISCO	Mme Sandrine JOB
Mme Danièle BRICHAUX	M. Jean-Paul DEPLUS
M. Jethro MALEKA	M. Samy KAYEMBE
Mme Anne-Sophie JURA	M. Stéphane BERNARD
Mme Estelle HEYTERS	/
Mme Esla BONJEAN	/
Mme Opaline MEUNIER	/
M. Antoine EVRARD	/
<u>Secrétaire</u>	
Non communiqué	Non communiqué
<u>Secrétaire adjoint</u>	
Non communiqué	Non communiqué
<u>Techniciens</u>	
Non communiqué	/
Non communiqué	/
Non communiqué	/
Non communiqué	/
Non communiqué	/
Non communiqué	/
Non communiqué	/
Non communiqué	/
Non communiqué	/

8 DG/GRH/JD/Adoption du nouveau Règlement d'Ordre Intérieur de la Commission paritaire locale (COPALOC) - mandature 2024-2030 (2/2)

Réf : GRH_DEVRH/2025-11066

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;

Le Conseil communal**■ Procès-verbal**

Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;
Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;
Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;
Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;
Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;
Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;
Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;
Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Conseillers;
Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Madame Mélanie OUALI, Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Florent DUFRANE, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Elsa BONJEAN, Madame Mathilde CROMBOIS, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;

À l'unanimité,

Le Conseil décide de reporter le point.

Service : Police**9 CAB BGM/POLICE Jemappes, rue de la Francophonie, 9 PMR**

Réf : POLICE/2025-11067

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;
Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;
Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;
Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;
Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;
Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;
Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;
Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;
Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Conseillers;
Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Florent DUFRANE, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Madame Estelle

Le Conseil communal

■ **Procès-verbal**

HEYTERS-CAUDRON, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Elsa BONJEAN, Madame Mathilde CROMBOIS, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;

À l'unanimité,

Article 1 : Le règlement général sur la sûreté et la commodité du passage dans les rues de la Ville est complété comme suit :

JEMAPPES – avenue de la Francophonie, du côté des immeubles impairs

- Un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées est créé sur une distance de 6 mètres, le long de l'immeuble 9.

Cette mesure sera portée à la connaissance des conducteurs par la pose du signal du type E9a avec pictogramme handicapé, panneau blanc avec flèche montante et inscription « 6 m » et des marques au sol appropriées.

Article 2 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront punies des peines prévues à l'article 29 des lois sur la police de roulage.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché et publié dans les formes légales et ordinaires.

Article 4 : La présente délibération sera transmise pour approbation au Service Public de Wallonie à Namur.

10 CAB BGM/POLICE Ghlin, rue Perrier 41 , PMR

Réf : POLICE/2025-11068

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;

Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;

Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;

Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;

Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;

Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;

Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;

Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;

Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;

Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise

COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Monsieur Stéphane

BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Monsieur Guillaume SOUPART,

Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN,

Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Monsieur Jethro-Pierre

MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-

POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Conseillers;

Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS,

Monsieur Florent DUFRANE, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Madame Estelle

HEYTERS-CAUDRON, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Elsa BONJEAN, Madame Mathilde CROMBOIS,

Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;

À l'unanimité,

Article 1 : Le règlement général sur la sûreté et la commodité du passage dans les rues de la Ville est complété comme suit :

GHLIN – rue Perrier, du côté des immeubles impairs

- Un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées est créé sur une distance de 6 mètres, le long des immeubles 43 et 41.

Cette mesure sera portée à la connaissance des conducteurs par la pose du signal du type E9a avec pictogramme handicapé, panneau blanc avec flèche montante et inscription « 6 m » et des marques au sol appropriées.

Article 2 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront punies des peines prévues à l'article 29 des lois sur la police de roulage.

Le Conseil communal

■ **Procès-verbal**

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché et publié dans les formes légales et ordinaires.

Article 4 : La présente délibération sera transmise pour approbation au Service Public de Wallonie à Namur

11 CAB BGM/POLICE Mesvin, Place de Mesvin, PMR

Réf : POLICE/2025-11069

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;

Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;

Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;

Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;

Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;

Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;

Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;

Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;

Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;

Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise

COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Monsieur Stéphane

BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Monsieur Guillaume SOUPART,

Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN,

Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Monsieur Jethro-Pierre

MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-

POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Conseillers;

Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS,

Monsieur Florent DUFRANE, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Madame Estelle

HEYTERS-CAUDRON, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Elsa BONJEAN, Madame Mathilde CROMBOIS,

Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;

À l'unanimité,

Article 1 : Le règlement général sur la sûreté et la commodité du passage dans les rues de la Ville est complété comme suit :

MESVIN – Place de Mesvin,

- Un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées est créé sur une distance de 6 mètres, le long de l'immeuble 40.

Cette mesure sera portée à la connaissance des conducteurs par la pose du signal du type E9a avec pictogramme handicapé, panneau blanc avec flèche montante et inscription « 6 m » et des marques au sol appropriées.

Article 2 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront punies des peines prévues à l'article 29 des lois sur la police de roulage.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché et publié dans les formes légales et ordinaires.

Article 4 : La présente délibération sera transmise pour approbation au Service Public de Wallonie à Namur.

12 CAB BGM/POLICE Mons, Avenue Général de Gaulle, création de deux emplacements de stationnement voitures partagées

Réf : POLICE/2025-11070

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;

Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;

Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;

Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;

Le Conseil communal

■ **Procès-verbal**

Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;
Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;
Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;
Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;
Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Conseillers;
Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Florent DUFRANE, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Elsa BONJEAN, Madame Mathilde CROMBOIS, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;

À l'unanimité,

Article 1 : Le règlement général sur la sûreté et la commodité du passage dans les rues de la Ville est complété comme suit :

- Mons – Avenue Général de Gaulle, côté des numéros impairs :

Deux emplacements de stationnement réservés aux voitures partagées sont créés à hauteur du numéro 89. Cette mesure sera portée à la connaissance des usagers par la pose de signaux de type E9a avec mention additionnelle « voitures partagées » et des marques au sol appropriées.

Article 2 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront punies des peines prévues à l'article 29 des lois sur la police de roulage.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché et publié dans les formes légales et ordinaires.

Article 4 : La présente délibération sera transmise pour approbation au Service Public de Wallonie à Namur

13 CAB BGM/POLICE Maisières, rue Comte Cornet, règlement de circulation

Réf : POLICE/2025-11071

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;
Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;
Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;
Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;
Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;
Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;
Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;
Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;
Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Conseillers;
Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Le Conseil communal

■ **Procès-verbal**

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Florent DUFRANE, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Elsa BONJEAN, Madame Mathilde CROMBOIS, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;

À l'unanimité,

Article 1 : Le règlement général sur la sûreté et la commodité du passage dans les rues de la Ville est complété comme suit :

- Maisières – Rue Comte Cornet :

- Les mesures antérieures relatives à la circulation et au stationnement sont abrogées.

- La circulation et le stationnement sont organisés en conformité avec le plan terrier ci-joint.

La mesure est matérialisée par le placement de signaux F99a(piétons & cyclistes), F101a(piétons & cyclistes), B5, B15, F13, D1 et les marques au sol appropriées.

Article 2 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront punies des peines prévues à l'article 29 des lois sur la police de roulage.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché et publié dans les formes légales et ordinaires.

Article 4 : La présente délibération sera transmise pour approbation au Service Public de Wallonie à Namur

14 CAB BGM/POLICE Ghlin, rue Léopold 3, création d'un passage pour piétons

Réf : POLICE/2025-11072

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;

Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;

Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;

Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;

Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;

Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;

Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;

Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;

Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;

Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise

COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Monsieur Stéphane

BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER,

Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre

TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale

GRANDJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Monsieur Jocelyn TRICOURT,

Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Conseillers;

Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS,

Monsieur Florent DUFRANE, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Monsieur

Gillian HERMAND, Madame Elsa BONJEAN, Madame Mathilde CROMBOIS, Madame Apolline DUPUIS,

Conseillers;

À l'unanimité,

Article 1 : Le règlement général sur la sûreté et la commodité du passage dans les rues de la Ville est complété comme suit :

- Ghlin – Rue Léopold III :

Un passage pour piétons est établi à hauteur du poteau d'éclairage n°125/03170.

Le Conseil communal

■ **Procès-verbal**

La mesure est matérialisée par des bandes de couleur blanche, parallèles à l'axe de la chaussée, conformément à l'article 76.3. de l'A.R. du 1er décembre 1975.

Article 2 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront punies des peines prévues à l'article 29 des lois sur la police de roulage.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché et publié dans les formes légales et ordinaires.

Article 4 : La présente délibération sera transmise pour approbation au Service Public de Wallonie à Namur.

15 CAB BGM/POLICE, Cuesmes, rue Emile Vandervelde, règlement de stationnement

Réf : POLICE/2025-11073

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;

Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;

Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;

Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;

Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;

Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;

Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;

Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;

Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;

Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise

COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Monsieur Stéphane

BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER,

Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre

TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale

GRANDJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Monsieur Jocelyn TRICOURT,

Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Conseillers;

Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS,

Monsieur Florent DUFRANE, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Monsieur

Gillian HERMAND, Madame Elsa BONJEAN, Madame Mathilde CROMBOIS, Madame Apolline DUPUIS,

Conseillers;

À l'unanimité,

Le Conseil décide de reporter le point.

16 CAB BGM/POLICE, Mons, rue de la Clef, règlement de l'arrêt et stationnement

Réf : POLICE/2025-11074

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;

Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;

Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;

Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;

Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;

Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;

Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;

Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;

Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;

Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise

Le Conseil communal

■ **Procès-verbal**

COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Conseillers; Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Florent DUFRANE, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Elsa BONJEAN, Madame Mathilde CROMBOIS, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;

À l'unanimité,

Article 1 : Le règlement général sur la sûreté et la commodité du passage dans les rues de la Ville est complété comme suit :

- Mons – Rue de la Clef :

L'arrêt et le stationnement sont interdits du côté impair entre le n°29 et la rue de Houdain.

La mesure est matérialisée par des signaux E3 avec flèches montante et double.

Article 2 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront punies des peines prévues à l'article 29 des lois sur la police de roulage.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché et publié dans les formes légales et ordinaires.

Article 4 : La présente délibération sera transmise pour approbation au Service Public de Wallonie à Namur.

17 CAB BGM/POLICE, Jemappes, rue aux Vignes, création d'une zone striée

Réf : POLICE/2025-11075

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;

Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;

Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;

Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;

Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;

Monsieur Achille SAKAS, 5ème échevin;

Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;

Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;

Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;

Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise

COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Monsieur Stéphane

BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER,

Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre

TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale

GRANDJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Monsieur Jocelyn TRICOURT,

Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Conseillers;

Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS,

Monsieur Florent DUFRANE, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Monsieur

Gillian HERMAND, Madame Elsa BONJEAN, Madame Mathilde CROMBOIS, Madame Apolline DUPUIS,

Conseillers;

Le Conseil communal

■ **Procès-verbal**

À l'unanimité,

Article 1 : Le règlement général sur la sûreté et la commodité du passage dans les rues de la Ville est complété comme suit :

JEMAPPES - Rue aux Vignes :

Le stationnement est interdit du côté impair dans sur une distance de 5 mètres dans la projection de l'accès carrossable du n°26.

La mesure est matérialisée par une ligne discontinue de couleur jaune tracée sur la bordure du trottoir.

Article 2 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront punies des peines prévues à l'article 29 des lois sur la police de roulage.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché et publié dans les formes légales et ordinaires.

Article 4 : La présente délibération sera transmise pour approbation au Service Public de Wallonie à Namur

18 CAB BGM/POLICE, Ghlin, rue Devaux, création PMR

Réf : POLICE/2025-11076

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;

Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;

Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;

Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;

Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;

Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;

Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;

Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;

Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;

Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise

COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Monsieur Stéphane

BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER,

Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre

TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale

GRANDJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Monsieur Jocelyn TRICOURT,

Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Conseillers;

Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS,

Monsieur Florent DUFRANE, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Monsieur

Gillian HERMAND, Madame Elsa BONJEAN, Madame Mathilde CROMBOIS, Madame Apolline DUPUIS,

Conseillers;

À l'unanimité,

Article 1 : Le règlement général sur la sûreté et la commodité du passage dans les rues de la Ville est complété comme suit :

GHLIN – rue Devaux, du côté des immeubles pairs

- Un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées est créé sur une distance de 6 mètres, le long de l'immeuble 10.

Cette mesure sera portée à la connaissance des conducteurs par la pose du signal du type E9a avec pictogramme handicapé, panneau blanc avec flèche montante et inscription « 6 m » et des marques au sol appropriées.

Article 2 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront punies des peines prévues à l'article 29 des lois sur la police de roulage.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché et publié dans les formes légales et ordinaires.

Article 4 : La présente délibération sera transmise pour approbation au Service Public de Wallonie à Namur

Le Conseil communal

■ **Procès-verbal**

19 CAB BGM/POLICE, Cuesmes, rue Louis Caty, création PMR

Réf : POLICE/2025-11077

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;
Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;
Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;
Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;
Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;
Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;
Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;
Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;
Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Conseillers;
Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Florent DUFRANE, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Elsa BONJEAN, Madame Mathilde CROMBOIS, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;

À l'unanimité,

Article 1 : Le règlement général sur la sûreté et la commodité du passage dans les rues de la Ville est complété comme suit :

CUESMES – rue Louis Caty, du côté des immeubles impairs

- Un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées est créé sur une distance de 6 mètres, le long de l'immeuble 129.

Cette mesure sera portée à la connaissance des conducteurs par la pose du signal du type E9a avec pictogramme handicapé, panneau blanc avec flèche montante et inscription « 6 m » et des marques au sol appropriées.

Article 2 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront punies des peines prévues à l'article 29 des lois sur la police de roulage.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché et publié dans les formes légales et ordinaires.

Article 4 : La présente délibération sera transmise pour approbation au Service Public de Wallonie à Namur.

20 CAB BGM/POLICE, Mons, rue Achille LEGRAND, création PMR d'utilité publique

Réf : POLICE/2025-11078

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;
Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;
Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;
Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;
Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;
Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;
Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;
Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;

Le Conseil communal

■ **Procès-verbal**

Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Conseillers;
Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Florent DUFRANE, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Elsa BONJEAN, Madame Mathilde CROMBOIS, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;

À l'unanimité,

Article 1 : Le règlement général sur la sûreté et la commodité du passage dans les rues de la Ville est complété comme suit :

MONS – rue Achille Legrand,

Le stationnement est réservé aux personnes handicapées, du côté pair, dans le premier emplacement du parking structuré existant le long de n°12.

Cette mesure sera portée à la connaissance des conducteurs par la pose du signal du type E 9a avec pictogramme handicapé, flèches montantes « 6m » et des marques au sol appropriées.

Article 2 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront punies des peines prévues à l'article 29 des lois sur la police de roulage.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché et publié dans les formes légales et ordinaires.

Article 4 : La présente délibération sera transmise pour approbation au Service Public de Wallonie à Namur

21 CAB BGM/POLICE Mons, rue Geroges DELPORTE, abrogation PMR

Réf : POLICE/2025-11079

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;

Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;

Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;

Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;

Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;

Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;

Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;

Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;

Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;

Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Conseillers;

Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS,

Le Conseil communal

■ **Procès-verbal**

Monsieur Florent DUFRANE, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Elsa BONJEAN, Madame Mathilde CROMBOIS, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;

À l'unanimité,

Article 1 : Le règlement général sur la sûreté et la commodité du passage dans les rues de la Ville est complété comme suit :

MONS – rue Georges Delporte, côté des immeubles impairs

- Le règlement adopté par le Conseil Communal visant l'instauration d'un emplacement pour personnes handicapées à hauteur de l'immeuble n°15 sur une distance de 6 mètres est abrogé.

Article 2 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront punies des peines prévues à l'article 29 des lois sur la police de roulage.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché et publié dans les formes légales et ordinaires.

Article 4 : La présente délibération sera transmise pour approbation au Service Public de Wallonie à Namur

22 CAB BGM/POLICE, Nimy, rue de Sable, Abrogation PMR

Réf : POLICE/2025-11080

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;

Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;

Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;

Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;

Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;

Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;

Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;

Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;

Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;

Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise

COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Monsieur Stéphane

BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER,

Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre

TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale

GRANDJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Monsieur Jocelyn TRICOURT,

Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Conseillers;

Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS,

Monsieur Florent DUFRANE, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Monsieur

Gillian HERMAND, Madame Elsa BONJEAN, Madame Mathilde CROMBOIS, Madame Apolline DUPUIS,

Conseillers;

À l'unanimité,

Article 1 : Le règlement général sur la sûreté et la commodité du passage dans les rues de la Ville est complété comme suit :

JEMAPPES – rue du Sable, côté des immeubles pairs

- Le règlement adopté par le Conseil Communal visant l'instauration d'un emplacement pour personnes handicapées à hauteur de l'immeuble n°28 sur une distance de 6 mètres est abrogé.

Article 2 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront punies des peines prévues à l'article 29 des lois sur la police de roulage.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché et publié dans les formes légales et ordinaires.

Article 4 : La présente délibération sera transmise pour approbation au Service Public de Wallonie à Namur

Le Conseil communal

■ **Procès-verbal**

23 CAB BGM/POLICE, Obourg, rue du Portugal, abrogation zone striée

Réf : POLICE/2025-11081

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;
Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;
Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;
Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;
Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;
Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;
Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;
Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;
Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Conseillers;
Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Florent DUFRANE, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Elsa BONJEAN, Madame Mathilde CROMBOIS, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;

À l'unanimité,

Article 1 : Le règlement général sur la sûreté et la commodité du passage dans les rues de la Ville est complété comme suit :

- Obourg – Rue du Portugal :

Les zones d'évitement striées établies le long des n°34 et 31 sont abrogées.

Article 2 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront punies des peines prévues à l'article 29 des lois sur la police de roulage.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché et publié dans les formes légales et ordinaires.

Article 4 : La présente délibération sera transmise pour approbation au Service Public de Wallonie à Namur.

Service : Service des Affaires Juridiques

24 DG/SJ/Médiation - Recours à la médiation communale

Réf : CONTENTIEUX/2025-11082

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;
Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;
Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;
Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;
Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;
Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;
Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;
Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;
Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;

Le Conseil communal

■ **Procès-verbal**

Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Conseillers;
Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Florent DUFRANE, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Elsa BONJEAN, Madame Mathilde CROMBOIS, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;

À l'unanimité,
Le Conseil communal,

Décide :

Article unique : d'approuver l'accord de collaboration avec le médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne ainsi que le règlement communal ayant trait à la mise en place de la médiation communale proposé par le service de ce médiateur.

**25 Prise de connaissance - DG/SJ/Dossier juridique n°398 - Délégation de signature DG-DGA -
Département Environnement et Transition Ecologique**

Réf : CONTENTIEUX/2025-11083

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;
Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;
Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;
Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;
Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;
Monsieur Achille SAKAS, 5ème échevin;
Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;
Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;
Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Conseillers;
Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Florent DUFRANE, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Elsa BONJEAN, Madame Mathilde CROMBOIS, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;

Le Conseil communal

■ **Procès-verbal**

Article 1er : Prend connaissance de l'information lui communiquée par la délibération du Collège communal du 20 février 2025 autorisant **Madame Cécile BRULARD**, Directrice Générale et **Madame Daphné KUCHARZEWSKI**, Directrice Générale adjointe, à donner délégation de signature chacune durant leurs périodes de fonctionnement respectives :

- à **Madame Bénédicte MALBRECQ**, Directrice du département Environnement et Transition écologique, et en l'absence de cette dernière, à **Madame Cindy BROSIUS**, Attachée spécifique (Conseiller en environnement) au sein du même département, pour les documents suivants :

- les extraits certifiés conformes de toutes les décisions des Collège et Conseil communaux faisant suite à des rapports établis par le département Environnement et Transition écologique ;
- les extraits certifiés conformes des permis d'environnement et unique ainsi que les plans, tels que régis par le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement ;
- les courriers relatifs aux infractions en rapport avec les législations suivantes :
 - le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement ;
 - le code wallon de l'Environnement ;
 - le code wallon du Bien-Être animal ;
 - le règlement général de police montois ;
- les courriers relatifs aux échanges avec l'administration régionale ;
- les courriers relatifs aux conditions complémentaires dans les déclarations ;
- PV de clôture d'enquête publique, avis préalables ainsi que tout autre document établi dans le cadre de la procédure liée à l'établissement d'un permis d'environnement ou d'un permis unique , à l'exception des conventions ;

Article 2 : note que, conformément à l'article L.1132-5 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, pour les délégations octroyées ci-dessus, la mention de la délégation devra précéder la signature, le nom et la qualité du fonctionnaire délégué sur tous les documents signés.

26 Prise de connaissance - DG/SJ/Dossier juridique n°398 - Délégation de signature DG-DGA - Département Tourisme-Culture - Pôle muséal

Réf : CONTENTIEUX/2025-11084

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;
Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;
Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;
Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;
Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;
Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;
Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;
Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;
Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJoubi, Conseillers;
Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS,

Le Conseil communal

■ **Procès-verbal**

Monsieur Florent DUFRANE, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Elsa BONJEAN, Madame Mathilde CROMBOIS, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;

Article 1er : Prend connaissance de l'information lui communiquée par la délibération du Collège communal du 13 février 2025 autorisant **Madame Cécile BRULARD**, Directrice Générale et **Madame Daphné KUCHARZEWSKI**, Directrice Générale adjointe, à donner délégation de signature chacune durant leurs périodes de fonctionnement respectives :

- à **Messieurs Xavier ROLAND et Pierre URBAIN**, chefs de division au sein du pôle muséal, **et à Madame Murielle LAURENT**, Cheffe de division au sein du pôle muséal, pour l'ensemble des documents énumérés ci-après :

- les extraits certifiés conformes des décisions des Collège et Conseil communaux relatifs aux rapports établis par le service du pôle muséal ;
- les courriers de suivi des décisions visées au point précédent, à l'exception des conventions ;
- les courriers de demande de prêt ;
- les déclarations de créance ;
- l'insertion dans les brochures touristiques, des revues ;

Article 2 : note que, conformément à l'article L.1132-5 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, pour les délégations octroyées ci-dessus, la mention de la délégation devra précéder la signature, le nom et la qualité du fonctionnaire délégué sur tous les documents signés.

27 Prise de connaissance - DG/SJ/Dossier juridique n°398 - Délégation de signature DG-DGA - Département Gestion territoriale et Economique et Cellule "Accueil des Investisseurs"

Réf : CONTENTIEUX/2025-11085

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;

Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;

Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;

Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;

Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;

Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;

Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;

Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;

Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;

Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise

COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Monsieur Stéphane

BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER,

Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim

OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora

ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE,

Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI,

Conseillers;

Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS,

Monsieur Florent DUFRANE, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Elsa

BONJEAN, Madame Mathilde CROMBOIS, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;

Article 1er : Prend connaissance de l'information lui communiquée par la délibération du Collège communal du 13 février 2025 autorisant **Madame Cécile BRULARD**, Directrice Générale et **Madame Daphné KUCHARZEWSKI**, Directrice Générale adjointe, à donner délégation de signature chacune durant leurs périodes de fonctionnement respectives :

Le Conseil communal

■ **Procès-verbal**

- à **Monsieur Christian LERICHE**, Premier Directeur spécifique du département de la Gestion territoriale et Economique et de la cellule "Accueil des Investisseurs"
- à **Madame Francesca DAL ZOVO**, Attachée spécifique (adjoindée à la Direction) du département de la Gestion territoriale et Economique ;
- à **Madame Bénédicte HARMEGNIES**, Attachée spécifique - Architecte au sein du département de la Gestion territoriale et Economique ;
- à **Madame Noreen LEGROS**, Cheffe de bureau administratif au sein du département de la Gestion territoriale et Economique ;

pour les documents suivants ayant trait aux matières de la Gestion territoriale ainsi que de la cellule "Accueil des Investisseurs" :

- les extraits certifiés conformes de toutes les décisions des Collège et Conseil communaux faisant suite à des rapports relevant du département de la Gestion territoriale ainsi que de la cellule "Accueil des Investisseurs" ;
- les courriers rédigés dans le cadre des procédures édictées par :
 - le CoDT ;
 - le décret relatif à la voirie communale ;
 - le CoPat ;
 - Le Code wallon de l'Environnement ;
 - Le CDLD ;
 - La nouvelle loi communale ;
- les courriers et plans relatifs aux :
 - avant-projets ;
 - Demandes de permis d'urbanisation ;
 - Demandes de modification de permis d'urbanisation ;
 - Procédures d'aménagement opérationnel et normatif ;
 - Certificats d'urbanisme n°1 ;
 - Certificats d'urbanisme n°2 ;
 - Demandes de permis d'urbanisme ;
 - Demande de permis d'urbanisme modificatif ;
- les courriers relatifs aux infractions en rapport avec les législations ci-dessus énoncées ;
- les courriers d'accompagnement relatifs aux arrêtés pris par le Bourgmestre en ce qui concerne les immeubles menaçant ruine ;
- les lettres de notaire relatives aux divisions cadastrales ;
- les courriers relatifs aux demandes de subsides ;
- les procès-verbaux de clôture d'enquête publique, les avis d'urbanisme, les procès-verbaux de vérification d'implantation relevant du département de la Gestion territoriale ainsi que de la cellule "Accueil des Investisseurs" ;

Article 2 : note que, conformément à l'article L.1132-5 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, pour les délégations octroyées ci-dessus, la mention de la délégation devra précéder la signature, le nom et la qualité du fonctionnaire délégué sur tous les documents signés.

28 Prise de connaissance - DG/SJ/Dossier juridique n°398 - Délégation de signature DG-DGA - Département Gestion territoriale et Economique - Cellule Logement

Réf : CONTENTIEUX/2025-11086

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;
Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;
Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;

Le Conseil communal**■ Procès-verbal**

Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;
Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;
Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;
Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;
Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;
Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Conseillers;

Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Florent DUFRANE, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Elsa BONJEAN, Madame Mathilde CROMBOIS, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;

Article 1er : Prend connaissance de l'information lui communiquée par la délibération du Collège communal du 13 février 2025 autorisant **Madame Cécile BRULARD**, Directrice Générale et **Madame Daphné KUCHARZEWSKI**, Directrice Générale adjointe, à donner délégation de signature chacune durant leurs périodes de fonctionnement respectives :

- à **Monsieur Christian LERICHE**, Premier Directeur spécifique du département de la Gestion territoriale et Economique et de la cellule "Accueil des Investisseurs" ;
- à **Madame Francesca DAL ZOVO**, Attachée spécifique (adjointe à la Direction) du département de la Gestion territoriale et Economique ;
- à **Madame Bénédicte HARMEGNIES**, Attachée spécifique - Architecte au sein du département de la Gestion territoriale et Economique ;
- à **Madame Ariane AKAKI**, Cheffe de bureau administratif au sein du service Logement ;
pour les documents suivants ayant trait aux matières de la cellule Logement au sein du département de la Gestion territoriale et Economique :

- les extraits certifiés conformes de toutes les décisions du Collège Communal et du Conseil Communal faisant suite aux rapports établis par le service Logement ;
- les courriers/documents de suivi relatifs à une décision du Collège Communal et du Conseil Communal faisant suite aux rapports établis par le service Logement, à l'exception des conventions
- les courriers relatifs au permis de location et aux procédures qui en découlent (Code wallon de l'Habitation durable) ;
- les courriers concernant la salubrité, la lutte contre l'inoccupation des logements et les outils mis à disposition des communes dans le cadre du Code wallon de l'Habitation durable ;
- les courriers relatifs à la sécurité : demande de passage du Service régional Incendie ;
- les courriers d'accompagnement relatifs aux arrêtés pris par le Bourgmestre sur base de la Nouvelle Loi Communale (interdiction d'occupation, arrêté pour travaux) ;

Article 2 : note que, conformément à l'article L.1132-5 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, pour les délégations octroyées ci-dessus, la mention de la délégation devra précéder la signature, le nom et la qualité du fonctionnaire délégué sur tous les documents signés.

29 **Prise de connaissance - DG/SJ/Dossier juridique n°398 - Délégation de signature DG-DGA - Services Techniques & Service Mobilité**

Réf : CONTENTIEUX/2025-11087

Le Conseil communal

■ **Procès-verbal**

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;
Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;
Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;
Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;
Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;
Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;
Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;
Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;
Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Conseillers;
Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Florent DUFRANE, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Elsa BONJEAN, Madame Mathilde CROMBOIS, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;

Article 1er : Prend connaissance de l'information lui communiquée par la délibération du Collège communal du 13 février 2025 autorisant **Madame Cécile BRULARD**, Directrice Générale et **Madame Daphné KUCHARZEWSKI**, Directrice Générale adjointe, à donner délégation de signature chacune durant leurs périodes de fonctionnement respectives :

- à **Monsieur Xavier DUVEAU**, Directeur en chef des Services Techniques, pour les documents suivants :

- les extraits certifiés conformes de toutes les décisions du Collège Communal et du Conseil Communal relevant des services techniques ;
- les courriers/documents de suivi relatifs aux décisions visées au point précédent, à l'exception des conventions ;
- les mises en demeure adressées à des tiers relativement à des problématiques rencontrées dans des matières gérées par les Services techniques communaux ;
- les documents en matière d'accusé de réception des demandes ATAL et des permissions de voirie (impétrants, sociétés et particuliers) ;
- les courriers établis dans le cadre du suivi des demandes d'intervention et de permission de voirie ;
- les états des lieux établis avant et après les chantiers ainsi que les états de recollement ;
- les documents de reprise des énergies électricité - gaz & eau (y compris les documents relatifs aux changements d'usager et documents de radiation de compteur) ;
- les documents relatifs à l'installation de production d'énergies renouvelables ;

l'intégralité des documents pour lesquels Monsieur Sébastien GREMEAUX est bénéficiaire de délégations de signature établies par la présente délibération ;

- à **Monsieur Sébastien GREMEAUX**, Attaché spécifique (Conseiller en mobilité) au sein du service Mobilité, pour les documents suivants :

- les correspondances relevant de la gestion courante du Service Mobilité (mobilité, stationnement) en ce compris les courriers et pièces diverses en rapport avec la gestion des taxis , à l'exception des conventions ;
- les extraits certifiés conformes des décisions des Collège et Conseil communaux faisant suite à des rapports établis par le service Mobilité (mobilité, stationnement et gestion des taxis) ;

Le Conseil communal

■ **Procès-verbal**

Article 2 : note que, conformément à l'article L.1132-5 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, pour les délégations octroyées ci-dessus, la mention de la délégation devra précéder la signature, le nom et la qualité du fonctionnaire délégué sur tous les documents signés.

30 Prise de connaissance - DG/SJ/Dossier juridique n°398 - Délégation de signature DG-DGA - Service Prévention

Réf : CONTENTIEUX/2025-11088

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;
Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;
Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;
Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;
Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;
Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;
Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;
Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;
Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Conseillers;
Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Florent DUFRANE, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Elsa BONJEAN, Madame Mathilde CROMBOIS, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;

Article 1er : Prend connaissance de l'information lui communiquée par la délibération du Collège communal du 30 janvier 2025 autorisant **Madame Cécile BRULARD**, Directrice Générale et **Madame Daphné KUCHARZEWSKI**, Directrice Générale adjointe, à donner délégation de signature chacune durant leurs périodes de fonctionnement respectives :

- à **Mesdames Isabelle DEFAUT**, Cheffe de bureau administratif au sein du service Prévention, et **Madame Murielle DUJCKAERTS**, Cheffe de bureau administratif - Attachée spécifique (criminologue) au sein du service Prévention, pour les documents suivants :

- les courriers attestant de la fréquentation par des citoyens des structures liées au service Prévention ;

Article 2 : note que, conformément à l'article L.1132-5 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, pour les délégations octroyées ci-dessus, la mention de la délégation devra précéder la signature, le nom et la qualité du fonctionnaire délégué sur tous les documents signés.

31 Prise de connaissance - DG/SJ/Dossier juridique n°398 - Délégation de signature DG-DGA - Département Economie et Animation

Réf : CONTENTIEUX/2025-11089

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;
Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;

Le Conseil communal

■ Procès-verbal

Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;
Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;
Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;
Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;
Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;
Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;
Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJoubi, Conseillers;

Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Florent DUFRANE, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Elsa BONJEAN, Madame Mathilde CROMBOIS, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;

Article 1er : Prend connaissance de l'information lui communiquée par la délibération du Collège communal du 30 janvier 2025 autorisant **Madame Cécile BRULARD**, Directrice Générale et **Madame Daphné KUCHARZEWSKI**, Directrice Générale adjointe, à donner délégation de signature chacune durant leurs périodes de fonctionnement respectives :

- à **Monsieur Corentin BRIQUET**, Chef de bureau au sein du département Economie et Animation, pour les documents suivants :

- les courriers de notification et les extraits certifiés conformes de toutes les décisions du Collège communal et du Conseil communal faisant suite à des rapports établis par le service du Développement économique et la cellule des marchés publics au sens des marchés hebdomadaires (ambulants) ;
- les courriers dans le cadre des procédures édictées par le CoDT ;
- les courriers relatifs aux différentes notifications et informations en lien avec les activités du service et à destination principalement des citoyens, des commerçants sédentaires et ambulants, des entrepreneurs et des agriculteurs ;
- les courriers relatifs aux demandes reçues par le service dans le cadre :
 - du Fonds d'impulsion et de la Maternité commerciale ;
 - de la gestion des marchés hebdomadaires ;
 - de la gestion d'événements organisés par le service du Développement économique (Ducasse de Messines, Braderie de la Ducasse, Prix Mercure, Destination Mons, etc.) ;
 - des dégâts et calamités agricoles ;
 - de l'indemnisation des commerçants en cas de travaux ;
 - des débits de boissons ;
 - des licences de jeux de hasard ;
 - des dérogations au repos hebdomadaire ;
 - des magasins de nuit et autres établissements visés par l'article 16, §2 a et b de la loi du 10 novembre 2006 ;
 - de la participation du service aux divers comités et salons ;
 - de la taxation des immeubles commerciaux inoccupés ;
 - du recensement des commerces ;
 - des projets FEDER et INTERREG. ;

- à **Monsieur Julien TAULET**, Chef de bureau au sein du département Economie et Animation, pour les documents suivants :

Le Conseil communal

■ **Procès-verbal**

- les courriers de notification et les extraits certifiés conformes de toutes les décisions du Collège communal et du Conseil communal faisant suite à des rapports établis par le service Evénements et par la cellule Lumeçon ;
- les courriers relatifs aux foires et kermesses foraines ayant lieu sur le territoire montois ;
- les courriers relatifs aux différentes notifications et informations en lien avec les activités du service et à destination principalement des organisateurs d'événements sur le territoire montois ;
- les courriers relatifs aux demandes reçues par le service dans le cadre de la gestion des événements organisés par le service Evénements tout au long de l'année ;

- à **Monsieur Hugo LEPINOIS**, Chef de bureau au sein du département Economie et Animation, pour les documents suivants :

- les courriers de notification et les extraits certifiés conformes de toutes les décisions du Collège communal et du Conseil communal faisant suite à des rapports établis par le service Sports et Associations et la cellule Piscine ;
- les courriers relatifs aux différentes notifications et informations en lien avec les activités du service et à destination principalement des associations et clubs sportifs du territoire montois ;
- les courriers relatifs aux demandes reçues par le service dans le cadre :
 - des conventions et contrats de gestion ;
 - des chèques sport et chèques culture ;
 - des subsides octroyés aux clubs et associations du territoire montois ;
 - des événements sportifs/associatifs organisés par le service ou par des tiers ;
 - du recensement des clubs sportifs et des associations du territoire montois ;
 - de la charte de la vie associative ;
 - des tontes de terrains engazonnés du territoire montois ;

- à **Monsieur Jérémie CRESSON**, Directeur du département Economie et Animation, pour les documents suivants :

- les extraits certifiés conformes de toutes les décisions du Collège communal et du Conseil communal faisant suite à des rapports établis par le département Economie et Animation (services et cellules) ;
- l'ensemble des documents visés par les délégations accordées à Corentin BRIQUET, Julien TAULET et Hugo LEPINOIS prévues par la présente délibération ;

Article 2 : note que, conformément à l'article L.1132-5 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, pour les délégations octroyées ci-dessus, la mention de la délégation devra précéder la signature, le nom et la qualité du fonctionnaire délégué sur tous les documents signés.

32 Prise de connaissance - DG/SJ/Dossier juridique n°398 - Délégation de signature DG-DGA - Cellule Appui et Stratégie

Réf : CONTENTIEUX/2025-11090

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;

Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;

Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;

Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;

Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;

Monsieur Achille SAKAS, 5ème échevin;

Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;

Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;

Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;

Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise

COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Monsieur Stéphane

BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER,

Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim

OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora

ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE,

Le Conseil communal

■ **Procès-verbal**

Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Conseillers;

Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Florent DUFRANE, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Elsa BONJEAN, Madame Mathilde CROMBOIS, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;

Article 1er : Prend connaissance de l'information lui communiquée par la délibération du Collège communal du 30 janvier 2025 autorisant **Madame Cécile BRULARD**, Directrice Générale et **Madame Daphné KUCHARZEWSKI**, Directrice Générale adjointe, à donner délégation de signature chacune durant leurs périodes de fonctionnement respectives :

- à **Madame Géraldine SIMONET**, Cheffe de division au sein de la Direction générale, responsable de la Cellule Appui et Stratégie, et en son absence, **Madame Laurence MOYART**, Cheffe de bureau administratif au sein de la Cellule Appui et Stratégie, pour les documents suivants :

- les extraits certifiés conformes de toutes les décisions des Collège et Conseil communaux relatifs aux rapports établis par la Cellule Appui et Stratégie ;

Article 2 : note que, conformément à l'article L.1132-5 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, pour les délégations octroyées ci-dessus, la mention de la délégation devra précéder la signature, le nom et la qualité du fonctionnaire délégué sur tous les documents signés.

33 Prise de connaissance - DG/SJ/Dossier juridique n°398 - Délégation de signature DG-DGA - Service Gestion financière

Réf : CONTENTIEUX/2025-11091

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;

Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;

Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;

Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;

Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;

Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;

Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;

Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;

Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;

Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise

COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Monsieur Stéphane

BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER,

Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim

OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora

ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE,

Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI,

Conseillers;

Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Florent DUFRANE, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Elsa BONJEAN, Madame Mathilde CROMBOIS, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;

Le Conseil communal

■ **Procès-verbal**

Article 1er : Prend connaissance de l'information lui communiquée par la délibération du Collège communal du 30 janvier 2025 autorisant **Madame Cécile BRULARD**, Directrice Générale et **Madame Daphné KUCHARZEWSKI**, Directrice Générale adjointe, à donner délégation de signature chacune durant leurs périodes de fonctionnement respectives :

- à **Madame Cathy PETITJEAN**, Cheffe de division, pour les documents suivants :

- les extraits certifiés conformes de toutes les décisions du Collège Communal et du Conseil Communal relevant du Département Recettes et dépenses Ordinaires du Service de Gestion Financière ;
- les courriers/les documents de suivi relatifs à une décision du Collège Communal et du Conseil Communal relevant du Département Recettes et dépenses Ordinaires du Service de Gestion Financière, à l'exception des conventions.
- les extraits certifiés conformes de toutes les décisions du Collège Communal et du Conseil Communal faisant suite à des rapports établis par le Département Service Extraordinaire en l'absence de Madame Camille ROUSSEAU ;
- les courriers/les documents de suivi relatifs à une décision du Collège Communal et du Conseil Communal relevant du Département Service Extraordinaire, à l'exception des conventions, en l'absence de Madame Camille ROUSSEAU ;
- les extraits certifiés conformes de toutes les décisions du Collège Communal et du Conseil Communal relevant des règlements taxes et redevances en l'absence de M. Jean-Luc POURVEUR ;
- les courriers/les documents de suivi relatifs à une décision du Collège Communal et du Conseil Communal concernant les règlements taxes et redevances, à l'exception des conventions, en l'absence de M. Jean-Luc POURVEUR ;
- les extraits certifiés conformes de toutes les décisions du Collège Communal et du Conseil Communal faisant suite à des rapports établis par le Département du Service Assurances en l'absence de Monsieur Brice VANBREUSEGHEM ;
- les courriers/les documents de suivi relatifs à une décision du Collège Communal et du Conseil Communal relevant du Département du Service Assurances, à l'exception des conventions, en l'absence de Monsieur Brice VANBREUSEGHEM ;

- à **Madame Camille ROUSSEAU**, Cheffe de Bureau administratif, pour les documents suivants :

- les extraits certifiés conformes de toutes les décisions du Collège Communal et du Conseil Communal faisant suite à des rapports établis par le Département Service Extraordinaire ;
- les courriers/les documents de suivi relatifs à une décision du Collège Communal et du Conseil Communal relevant du Département Service Extraordinaire, à l'exception des conventions ;
- les extraits certifiés conformes de toutes les décisions du Collège Communal et du Conseil Communal relevant du Département dépenses Ordinaires du Service de Gestion Financière en l'absence de Madame Cathy PETITJEAN ;
- les courriers/les documents de suivi relatifs à une décision du Collège Communal et du Conseil Communal relevant du Département dépenses Ordinaires du Service de Gestion Financière, à l'exception des conventions, en l'absence de Madame Cathy PETITJEAN ;

- à **Madame Agnès LEONETTI**, Cheffe de Bureau administratif, pour les documents suivants :

- les extraits certifiés conformes de toutes les décisions du Collège Communal et du Conseil Communal faisant suite à des rapports établis par le Département Recettes Fiscales/Cellule Taxation Commerces-Entreprises ;
- les courriers/les documents de suivi relatifs à une décision du Collège Communal et du Conseil Communal relevant du Département Recettes Fiscales/Cellule Taxation Commerces-Entreprises, à l'exception des conventions ;
- les extraits certifiés conformes de toutes les décisions du Collège Communal et du Conseil Communal faisant suite à des rapports établis par le Département Recettes Fiscales ;
- les courriers/les documents de suivi relatifs à une décision du Collège Communal et du Conseil Communal relevant du Département Recettes Fiscales, à l'exception des conventions ;
- les extraits certifiés conformes de toutes les décisions du Collège Communal et du Conseil Communal relevant des Départements « Recouvrement général » et « Recouvrement spécifique » du Service de Gestion Financière ;
- les courriers/les documents de suivi relatifs à une décision du Collège Communal et du Conseil Communal relevant des Départements « Recouvrement général » et « Recouvrement spécifique » du Service de Gestion Financière, à l'exception des conventions ;

Le Conseil communal**■ Procès-verbal**

- les extraits certifiés conformes de toutes les décisions du Collège Communal et du Conseil Communal faisant suite à des rapports établis par le Département Recettes Ordinaires en l'absence de Madame Cathy PETITJEAN ;
- les courriers/les documents de suivi relatifs à une décision du Collège Communal et du Conseil Communal relevant du Département Recettes Ordinaires, à l'exception des conventions, en l'absence de Madame Cathy PETITJEAN ;

- à **Monsieur Brice VANBREUSEGHEM**, Chef de bureau administratif, pour les documents suivants :

- les extraits certifiés conformes de toutes les décisions du Collège Communal et du Conseil Communal faisant suite à des rapports établis par le Département du Service Assurances et les courriers/les documents de suivi relatifs à une décision du Collège Communal et du Conseil Communal relevant du Département Recettes fiscales/Cellule « Taxation stationnement » ;
- les courriers/les documents de suivi relatifs à une décision du Collège Communal et du Conseil Communal relevant du Département du Service Assurances, à l'exception des conventions, et les courriers/les documents de suivi relatifs à une décision du Collège Communal et du Conseil Communal relevant du Département Recettes fiscales/Cellule « Taxation stationnement », à l'exception des conventions ;
- les extraits certifiés conformes de toutes les décisions du Collège Communal et du Conseil Communal faisant suite à des rapports établis par le Département Recettes Fiscales ;
- les courriers/les documents de suivi relatifs à une décision du Collège Communal et du Conseil Communal relevant du Département Recettes Fiscales, à l'exception des conventions ;
- les extraits certifiés conformes de toutes les décisions du Collège Communal et du Conseil Communal relevant des Départements « Recouvrement général » et « Recouvrement spécifique » du Service de Gestion Financière ;
- les courriers/les documents de suivi relatifs à une décision du Collège Communal et du Conseil Communal relevant des Départements « Recouvrement général » et « Recouvrement spécifique » du Service de Gestion Financière, à l'exception des conventions ;
- les extraits certifiés conformes de toutes les décisions du Collège Communal et du Conseil Communal relevant des Départements « Recouvrement général » et « Recouvrement spécifique » du Service de Gestion Financière en l'absence de Madame Agnès LEONETTI ;
- les courriers/les documents de suivi relatifs à une décision du Collège Communal et du Conseil Communal relevant des Départements « Recouvrement général » et « Recouvrement spécifique » du Service de Gestion Financière, à l'exception des conventions, en l'absence de Madame Agnès LEONETTI ;
- les extraits certifiés conformes de toutes les décisions du Collège Communal et du Conseil Communal faisant suite à des rapports établis par le Département Recettes Fiscales en l'absence de Madame Agnès LEONETTI ;
- les courriers/les documents de suivi relatifs à une décision du Collège Communal et du Conseil Communal relevant du Département Recettes Fiscales, à l'exception des conventions, en l'absence de Madame Agnès LEONETTI ;

- à **Monsieur Jean-Luc POURVEUR**, Chef du bureau administratif, pour les documents suivants :

- les extraits certifiés conformes de toutes les décisions du Collège Communal et du Conseil Communal faisant suite à des rapports établis par le Département Recettes fiscales/Cellule taxation Logement/Patrimoine ainsi que les extraits certifiés conformes de toutes les décisions du Collège Communal et du Conseil Communal relatifs aux règlements taxes et redevances ;
- les courriers/les documents de suivi relatifs à une décision du Collège Communal et du Conseil Communal relevant du Département Recettes fiscales/Cellule taxation Logement/Patrimoine, à l'exception des conventions, ainsi que les courriers/les documents de suivi relatifs à une décision du Collège Communal et du Conseil Communal concernant les règlements taxes et redevances, à l'exception des conventions ;

Article 2 : note que, conformément à l'article L.1132-5 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, pour les délégations octroyées ci-dessus, la mention de la délégation devra précéder la signature, le nom et la qualité du fonctionnaire délégué sur tous les documents signés.

34 **Prise de connaissance - DG/SJ/Dossier juridique n°398 - Délégation de signature DG - En faveur de la DGA**

Réf : CONTENTIEUX/2025-11092

Le Conseil communal

■ **Procès-verbal**

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;
Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;
Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;
Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;
Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;
Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;
Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;
Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;
Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJoubi, Conseillers;
Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Florent DUFRANE, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Elsa BONJEAN, Madame Mathilde CROMBOIS, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;

Article 1er : Prend connaissance de l'information lui communiquée par la délibération du Collège communal du 30 janvier 2025 autorisant **Madame Cécile BRULARD**, Directrice Générale, de donner délégation de signature durant ses périodes de fonctionnement :

- à **Madame Daphné KUCHARZEWSKI**, Directrice générale adjointe, pour tout document, acte, courrier, extrait certifié conforme ou suivi de délibération des Collège et Conseil communaux, en ce compris les conventions portant engagement de la Ville, en les matières traitées par les départements et services énumérés ci-après :

- la Régie foncière - à cet égard, la délégation vise également les documents authentiques des actes translatifs ou déclaratifs de droits réels immobiliers ;
- le service des Travaux ;
- le service Association, au sein du département Economie et Animation ;
- le service Evènement, au sein du département Economie et Animation ;
- le service des Sports, au sein du département Economie et Animation ;
- le service Développement économique, au sein du département Economie et Animation ;
- le service du Pôle muséal, au sein du département Tourisme et Culture ;
- les services Urbanisme et Logement, au sein du département de la Gestion territoriale et Economique ;
- le département de l'Environnement et Transition écologique ;
- le service Etat civil/Population ;
- le service des Archives/du RGPD ;
- le SIPP ;
- le service des Amendes administratives ;
- la Régie communale autonome ;
- la Participation citoyenne ;

La présente délégation de signature vise également la faculté de signer tout plan d'architecture.

Article 2 : note que, conformément à l'article L.1132-5 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, pour les délégations octroyées ci-dessus, la mention de la délégation devra précéder la signature, le nom et la qualité du fonctionnaire délégué sur tous les documents signés.

Le Conseil communal

■ **Procès-verbal**

35 Prise de connaissance - DG/SJ/Dossier juridique n°398 - Délégation de signature DG-DGA - Service Etat civil - Population

Réf : CONTENTIEUX/2025-11093

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;
Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;
Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;
Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;
Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;
Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;
Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;
Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;
Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Conseillers;
Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Florent DUFRANE, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Elsa BONJEAN, Madame Mathilde CROMBOIS, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;

Article 1er : Prend connaissance de l'information lui communiquée par la délibération du Collège communal du 30 janvier 2025 autorisant **Madame Cécile BRULARD**, Directrice Générale et **Madame Daphné KUCHARZEWSKI**, Directrice Générale adjointe, à donner délégation de signature chacune durant leurs périodes de fonctionnement respectives :

- à **Madame Béatrice DEPOTTER**, Cheffe de division au sein du service Etat civil - Population, **et en cas d'absence de cette dernière, à Madame Céline MACKOWIAK**, Gradué spécifique en secrétariat au sein du même service, pour les documents suivants :

- les extraits certifiés conformes de toutes les décisions des Collège et Conseil communaux relatifs aux rapports établis par le service Etat civil - Population ;
- les courriers/documents de suivi relatifs aux décisions visées au point précédent, à l'exception des conventions ;
- les courriers adressés aux médecins assermentés (ou autres destinataires pertinents) dans le cadre des incinérations (honoraires des médecins désignés à Mons ; frais réclamés par d'autres communes) ;
- les courriers établis dans le cadre de la gestion des dossiers de changement d'adresse (accusé de réception des courriers d'avocats, de citoyens, réponse motivée, courriers concernant l'instruction de plaintes suite au passage de l'agent de quartier ;

Article 2 : note que, conformément à l'article L.1132-5 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, pour les délégations octroyées ci-dessus, la mention de la délégation devra précéder la signature, le nom et la qualité du fonctionnaire délégué sur tous les documents signés.

36 Prise de connaissance - DG/SJ/Dossier juridique n°398 - Délégation de signature DG-DGA - Services techniques - Régie des Travaux - Espaces verts et funéraires

Réf : CONTENTIEUX/2025-11094

Le Conseil communal

■ **Procès-verbal**

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;
Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;
Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;
Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;
Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;
Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;
Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;
Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;
Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Conseillers;
Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Florent DUFRANE, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Elsa BONJEAN, Madame Mathilde CROMBOIS, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;

Article 1er : Prend connaissance de l'information lui communiquée par la délibération du Collège communal du 30 janvier 2025 autorisant **Madame Cécile BRULARD**, Directrice Générale et **Madame Daphné KUCHARZEWSKI**, Directrice Générale adjointe, à donner délégation de signature chacune durant leurs périodes de fonctionnement respectives :

- à **Monsieur Valéry PEPIN**, Premier Directeur spécifique de la Régie des Travaux, pour les documents suivants :
- Les extraits certifiés conformes de toutes les décisions des Collège et Conseil communaux faisant suite aux rapports établis par la Régie des Travaux, en ce compris ceux établis par le service des Espaces verts et funéraires ;
 - Les courriers et documents de suivi relatifs aux décisions visées au point précédent, à l'exception des conventions ;
 - Les courriers relatifs à/au :
 - l'affichage des sépultures en vue de leur enlèvement ;
 - l'enlèvement de sépulture ;
 - non-respect des prescriptions techniques du règlement sur les funérailles et sépultures ;
 - permis de circuler ;
- à **Madame Céline GERIN**, Attachée spécifique - Conservatrice des Espaces funéraires, **uniquement en l'absence de Monsieur Valéry PEPIN**, Premier Directeur spécifique de la Régie des Travaux, pour les documents suivants :
- Les extraits certifiés conformes de toutes les décisions des Collège et Conseil communaux faisant suite uniquement aux rapports établis par le service des Espaces verts et funéraires ;
 - Les courriers et documents de suivi relatifs aux décisions visées au point précédent, à l'exception des conventions ;
 - Les courriers relatifs à/au :
 - l'affichage des sépultures en vue de leur enlèvement ;
 - l'enlèvement de sépulture ;
 - non-respect des prescriptions techniques du règlement sur les funérailles et sépultures ;
 - permis de circuler ;

Le Conseil communal

■ **Procès-verbal**

Article 2 : note que, conformément à l'article L.1132-5 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, pour les délégations octroyées ci-dessus, la mention de la délégation devra précéder la signature, le nom et la qualité du fonctionnaire délégué sur tous les documents signés.

**37 Prise de connaissance - DG/SJ/Dossier juridique n°398 - Délégation de signature DG-DGA -
Département GRH**

Réf : CONTENTIEUX/2025-11095

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;
Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;
Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;
Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;
Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;
Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;
Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;
Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;
Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJoubi, Conseillers;
Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Florent DUFRANE, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Elsa BONJEAN, Madame Mathilde CROMBOIS, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;

Article 1er : Prend connaissance de l'information lui communiquée par la délibération du Collège communal du 30 janvier 2025 autorisant **Madame Cécile BRULARD**, Directrice Générale et **Madame Daphné KUCHARZEWSKI**, Directrice Générale adjointe, à donner délégation de signature chacune durant leurs périodes de fonctionnement respectives :

- à **Monsieur Massimo INGRAO**, Directeur F.F. du département GRH, pour les documents suivants :

- les extraits certifiés conformes des décisions du Collège Communal fixant les mentions d'évaluation des agents communaux ;
- les extraits certifiés conformes des décisions du Collège Communal fixant le traitement des agents communaux ;
- les documents sociaux liés à la gestion de carrière des membres du personnel : C4, trajet de réintégration, attestation d'occupation, de revenus, attestation de crèche, les primes AVIQ et Service Social Collectif, déclaration du risque social (complément chômage, mutualité, mi-temps médicaux), examen d'inaptitude définitive au MEDEX, certaines inscriptions à des formations spécifiques (après DC) ;
- les demandes de carte d'accès aux bâtiments pour les nouveaux entrants ou lors des mouvements du personnel ;

Article 2 : note que, conformément à l'article L.1132-5 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, pour les délégations octroyées ci-dessus, la mention de la délégation devra précéder la signature, le nom et la qualité du fonctionnaire délégué sur tous les documents signés.

Le Conseil communal

■ **Procès-verbal**

38 Prise de connaissance - DG/SJ/Dossier juridique n°398 - Délégation de signature DG-DGA - Service Communication

Réf : CONTENTIEUX/2025-11096

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;
Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;
Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;
Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;
Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;
Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;
Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;
Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;
Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Conseillers;
Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Florent DUFRANE, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Elsa BONJEAN, Madame Mathilde CROMBOIS, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;

Article 1er : Prend connaissance de l'information lui communiquée par la délibération du Collège communal du 30 janvier 2025 autorisant **Madame Cécile BRULARD**, Directrice Générale et **Madame Daphné KUCHARZEWSKI**, Directrice Générale adjointe, à donner délégation de signature chacune durant leurs périodes de fonctionnement respectives :

- à **Madame Shahiness BENABDELOUAHED**, Cheffe de division F.F. au sein du service Communication, pour les documents suivants :

- les extraits certifiés conformes de toutes les décisions des Collège et Conseil communaux faisant suite aux rapports établis par le service Communication ;
- les courriers/documents de suivi relatifs aux décisions visées au point précédent, à l'exception des conventions ;

Article 2 : note que, conformément à l'article L.1132-5 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, pour les délégations octroyées ci-dessus, la mention de la délégation devra précéder la signature, le nom et la qualité du fonctionnaire délégué sur tous les documents signés.

39 Prise de connaissance - DG/SJ/Dossier juridique n°398 - Délégation de signature DG-DGA - Département Régie Foncière

Réf : CONTENTIEUX/2025-11097

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;
Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;
Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;
Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;

Le Conseil communal

■ **Procès-verbal**

Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;
Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;
Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;
Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;
Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Conseillers;

Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Florent DUFRANE, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Elsa BONJEAN, Madame Mathilde CROMBOIS, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;

Article 1er : Prend connaissance de l'information lui communiquée par la délibération du Collège communal du 30 janvier 2025 autorisant **Madame Cécile BRULARD**, Directrice Générale et **Madame Daphné KUCHARZEWSKI**, Directrice Générale adjointe, à donner délégation de signature chacune durant leurs périodes de fonctionnement respectives :

- à **Monsieur François PIRON FALLEUR**, Premier Directeur du département de la Régie foncière, et en l'absence de ce dernier à **Madame Muriel De Bleecker**, Cheffe de division au sein du département de la Régie foncière, et en l'absence de **Monsieur PIRON FALLEUR** et de **Madame DE BLEECKER**, à **Madame Marie GALLO**, Cheffe de bureau administratif au sein du département de la Régie foncière, pour les documents suivants émanant du département de la Régie foncière :

- les extraits certifiés conformes de toutes les décisions du Collège Communal et du Conseil Communal faisant suite aux rapports établis par la Régie Foncière ;
- les courriers/documents de suivi relatifs aux décisions visées au point précédent, à l'exception des conventions ;

Article 2 : note que, conformément à l'article L.1132-5 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, pour les délégations octroyées ci-dessus, la mention de la délégation devra précéder la signature, le nom et la qualité du fonctionnaire délégué sur tous les documents signés.

40 Prise de connaissance - DG/SJ/Dossier juridique n°398 - Délégation de signature DG-DGA - Service Marchés publics

Réf : CONTENTIEUX/2025-11098

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;
Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;
Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;
Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;
Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;
Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;
Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;
Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;
Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Monsieur Stéphane

Le Conseil communal

■ **Procès-verbal**

BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJoubi, Conseillers;

Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Florent DUFRANE, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Elsa BONJEAN, Madame Mathilde CROMBOIS, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;

Article 1er : Prend connaissance de l'information lui communiquée par la délibération du Collège communal du 30 janvier 2025 autorisant **Madame Cécile BRULARD**, Directrice Générale et **Madame Daphné KUCHARZEWSKI**, Directrice Générale adjointe, à donner délégation de signature chacune durant leurs périodes de fonctionnement respectives :

- à **Madame Marie-Noëlle PAVET**, Directrice du service Marchés publics, et en cas d'absence de celle-ci, à **Madame Dominique DENIS** ou **Messieurs Melvin CUCHE et Nicolas GOMEZ PIENS**, tous trois en leur qualité de chefs de bureau administratif au service des Marchés publics, pour l'ensemble des documents réalisés dans le cadre de la mise en oeuvre, de la passation et de l'exécution de marchés publics énumérés ci-après :

- les extraits certifiés conformes de toutes les décisions des Collège et Conseil communaux faisant suite aux rapports établis par le service Marchés publics ;
- les courriers/documents de suivi relatifs aux décisions visées au point précédent incluant les procès-verbaux approuvés par le Collège à l'exception des conventions;
- les demandes d'analyse(s) d'offre aux coordinateurs externes et auteurs de projet ;
- toute demande visant la constitution et transmission d'un dossier et notamment demandes de renseignement, de pièces complémentaires (factures, notes d'honoraires) ;
- les lettres aux entreprises les informant des décisions prises au sujet des suspensions et reprises de chantier ;
- les lettres à la caisse de dépôts et consignations (ou banque) les informant des réceptions (provisoire ou définitive) ainsi que la mainlevée pour la libération (partielle ou totale) de cautionnements ;
- les lettres aux entreprises les informant des décisions d'approbation d'avenants, demandes de reconduction d'offres, pv de réception provisoire, pv de réception définitive ; lettre de tutelle, demande de prix aux entreprises après passage au collège, demande de justification de prix, demandes de négociation, demandes de complément pour offre déposée lorsque le Cahier spécial des charges l'autorise, addenda aux cahiers des charges (si pas de modification substantielle audit cahier spécial des charges).
- les envois de dossiers à l'administration des pouvoirs subsidiaires ainsi que tous les courriers de demandes d'information adressés aux pouvoirs subsidiaires ;

Article 2 : note que, conformément à l'article L.1132-5 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, pour les délégations octroyées ci-dessus, la mention de la délégation devra précéder la signature, le nom et la qualité du fonctionnaire délégué sur tous les documents signés.

Service : Economie et Animations : Développement économique

41 EA / DEVECO / Marchés hebdomadaires sur le territoire montois - Règlement complémentaire relatif à la circulation routière (situation périodique)

Réf : GTE_DEVECO/2025-11099

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;

Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;

Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;

Le Conseil communal

■ Procès-verbal

Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;
Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;
Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;
Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;
Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;
Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJoubi, Conseillers;

Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Florent DUFRANE, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Elsa BONJEAN, Madame Mathilde CROMBOIS, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;

À l'unanimité,
décide,

ARTICLE 1 : d'arrêter les périmètres en lesquels des mesures relatives à la circulation routière sont requises en vue d'encadrer la mise en œuvre des marchés hebdomadaires, telle qu'établie en la motivation de la présente délibération, à savoir :

- Pour le marché de Cuesmes : **Place de Cuesmes**,
- Pour le marché de Jemappes : **Place de Jemappes, rue Felix Reghem** (section comprise de la rue Général Leman à et vers la place de Jemappes non-comprise), **ainsi qu'aux rues Docteur Liénard et Felix Reghem** (à leurs débouchés sur la place de Jemappes),
- Pour le marché d'Havré : **Place d'Havré**,
- Pour le Marché de la Croix Place : **Esplanade Dolez, boulevard Dolez, allée latérale intérieure**, section comprise entre l'avenue d'Hyon non-comprise et l'avenue Frère Orban non-comprise, **boulevard Dolez, allée latérale extérieure**, section comprise entre l'Avenue d'Hyon non-comprise et l'avenue du Pont Rouge non-comprise **et la rue Pattey** section comprise entre le boulevard Dolez et la rue de la Tannerie non comprise,
- Pour le marché de Ghlin : **Place de Ghlin**,
- Pour le marché aux Fleurs : **Place Léopold et rue Chisaire** (section comprise entre la rue Léopold II non-comprise et la rue de Boussu non-comprise),
- Pour le "Vieux Marché" : **Place Nervienne, rue Achille Legrand** (section comprise entre l'entrée du CPAS non-comprise et la Place Nervienne), **rue Buisseret, Place du Béguinage, rue Henri Glépin, Place Charles Simonet, rue de Bouzanton** (section comprise entre la place Charles Simonet et la rue Achille Legrand), **rue Adolphe Pécher** (section comprise entre l'entrée du parking du bâtiment communal du service de l'Etat Civil non comprise et la rue Buisseret), **rue Sainte-Dorothée**,
- Emplacement n° 54.1 : Nimy - **Place de Nimy**, sur le parking face à l'ancienne maison communale,
- Emplacement n° 54.2 : Hyon - **Chaussée de Maubeuge**, au coin de l'avenue de la Chasse Royale,
- Emplacement n° 54.3-4-5 : Saint-Symphorien - **Place de Saint-Symphorien**,
- Emplacement n° 54.6-7-8 : Flénu - **Place Sainte-Henriette**.

ARTICLE 2 : pour chacun des périmètres visés à l'article 1, d'interdire le stationnement en les voiries évoquées et dans les limites établies en la motivation de la présente délibération.

ARTICLE 3 : pour chacun des périmètres visés à l'article 1, de fermer à la circulation routière les voiries évoquées en la motivation de la présente délibération et dans le respect des limites y imposées.

Le Conseil communal

■ **Procès-verbal**

ARTICLE 4 : d'arrêter le placement de la signalisation adéquate telle qu'établie dans la motivation de la présente délibération.

42 EA / DEVECO / Cavalcade 2025 - Ordonnance de Police sur l'organisation de la Cavalcade de Jemappes

Réf : GTE_DEVECO/2025-11100

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;
Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;
Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;
Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;
Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;
Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;
Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;
Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;
Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Conseillers;
Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Florent DUFRANE, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Elsa BONJEAN, Madame Mathilde CROMBOIS, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;

À l'unanimité,
décide,

ARTICLE 1 : de valider l'ordonnance de la Cavalcade de Jemappes 2025.

43 EA / DEVECO / Animation "A la recherche du Singe d'or" - Approbation du règlement pour l'année 2025

Réf : GTE_DEVECO/2025-11101

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;
Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;
Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;
Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;
Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;
Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;
Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;
Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;
Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Monsieur Stéphane

Le Conseil communal

■ **Procès-verbal**

BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Conseillers;

Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Florent DUFRANE, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Elsa BONJEAN, Madame Mathilde CROMBOIS, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;

À l'unanimité,
décide,

ARTICLE 1 : de prendre connaissance et de valider le règlement du concours « A la recherche du Singe d'or » édition 2025.

44 EA / DEVECO / Ducasse de Mons 2025 - Ordonnance de Police relative à l'organisation de l'événement

Réf : GTE_DEVECO/2025-11102

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;

Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;

Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;

Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;

Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;

Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;

Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;

Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;

Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;

Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Monsieur Cédric MELIS,

Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Monsieur Mathieu VELTRI,

Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur

Jonathan DARVILLE, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur

Yassine EL MAHJOUBI, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;

Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Florent DUFRANE, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Elsa BONJEAN,

Madame Mathilde CROMBOIS, Conseillers;

Par 26 voix pour et 10 abstentions,
décide,

ARTICLE 1 : de valider l'ordonnance de Ducasse de Mons 2025.

Le Conseil communal

■ **Procès-verbal**

Service : Economie et Animations : Evènements et Réceptions

45 EA / EVENT / Ducasse de Messines 2025 : approbation de l'ordonnance de police relative aux activités de gardiennage dans l'espace public

Réf : EVENEMENTS_RECEPTIONS/2025-11103

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;
Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;
Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;
Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;
Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;
Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;
Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;
Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;
Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJoubi, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;
Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Florent DUFRANE, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Elsa BONJEAN, Madame Mathilde CROMBOIS, Conseillers;

À l'unanimité,
décide,

ARTICLE 1 : de prendre acte et de valider l'ordonnance de police suivante :

Ordonnance de Police relative aux activités de gardiennage dans l'espace public à l'occasion de la Ducasse de Messines 2025

Vu la loi du 2 octobre 2017 réglementant la sécurité privée et particulière ;
Vu l'arrêté ministériel du 10 novembre 2017 définissant la manière d'indiquer le début et la fin d'une zone de surveillance sur la voie publique ;

ARTICLE 1

Les activités de gardiennage d'évènements sont autorisées sur la voie publique, conformément à la loi du 2 octobre 2017, pour l'organisation de la 402ème Ducasse de Messines qui se déroulera (période de montage et démontage comprise) du mercredi 19 au mercredi 26 mars 2025 dans le périmètre de la Place des Chasseurs à Pied délimité par les rues suivantes : Boulevard Saintelette, avenue Jean d'Avesnes, rue des Canoniers, rue des Arquebusiers, rue de Bertaimont et ce, en vue du gardiennage du chapiteau.

ARTICLE 2

Il est ordonné à la société de gardiennage désignée pour assurer la mission de se conformer aux dispositions légales reprises à la loi du 2 octobre 2017 sur la sécurité privée et de matérialiser le début et la fin de la zone de surveillance sur la voie publique suivant les modalités reprises dans l'arrêté ministériel du 10 novembre 2021 du mercredi 19 mars au mercredi 26 mars 2025.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

ARTICLE 4

Sans préjudice des poursuites prévues à la loi sur la sécurité privée du 2 octobre 2017, les infractions à la présente ordonnance sont punies d'une des sanctions administratives énumérées par l'article 4 de la loi relative aux sanctions administratives communales du 24 juin 2013, dans le respect des conditions de cet article.

46 EA / EVENT / ASBL "Teamgroslard" - Approbation de l'ordonnance de police relative aux activités de gardiennage dans l'espace public

Réf : EVENEMENTS_RECEPTIONS/2025-11104

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;
Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;
Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;
Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;
Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;
Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;
Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;
Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;
Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;
Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Florent DUFRANE, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Elsa BONJEAN, Madame Mathilde CROMBOIS, Conseillers;

À l'unanimité,
décide

ARTICLE 1 : de prendre acte et de valider l'ordonnance de police suivante :

Ordonnance de Police relative aux activités de gardiennage d'événements dans l'espace public à l'occasion du "Teamgroslard Food Festival" organisé par l'asbl "Teamgroslard"

Vu la loi du 2 octobre 2017 réglementant la sécurité privée et particulière ;
Vu l'arrêté ministériel du 10 novembre 2017 définissant la manière d'indiquer le début et la fin d'une zone de surveillance sur la voie publique ;

Article 1

Les activités de gardiennage d'événements sont autorisées sur la voie publique, conformément à la Loi du 2 octobre 2017, pour le périmètre de l'Esplanade des Congrès (délimité par l'Avenue Mélina Mercouri et la ligne de chemin de fer Mons-Bruxelles [ligne 96]) pour le gardiennage des infrastructures techniques présentes dans le cadre du « Teamgroslard Food Festival » organisé par l'asbl « Teamgroslard » du lundi 28 avril au mercredi 7 mai 2025.

Le Conseil communal
■ **Procès-verbal**

Article 2

Il est ordonné à la société de gardiennage désignée pour assurer la mission de se conformer aux dispositions légales reprises à la loi du 2 octobre 2017 sur la sécurité privée et de matérialiser le début et la fin de la zone de surveillance sur la voie publique suivant les modalités reprises dans l'arrêté ministériel du 10 novembre 2017.

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Article 4

Sans préjudice des poursuites prévues à la loi sur la sécurité privée du 2 octobre 2017, les infractions à la présente ordonnance sont punies d'une des sanctions administratives énumérées par l'article 4 de la loi relative aux sanctions administratives communales du 24 juin 2013, dans le respect des conditions de cet article.

47 EA / EVENT / Ducasse de Mons 2025 - Approbation de l'ordonnance de police relative aux activités de gardiennage dans l'espace public

Réf : EVENEMENTS_RECEPTIONS/2025-11105

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;
Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;
Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;
Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;
Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;
Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;
Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;
Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;
Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;
Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Florent DUFRANE, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Elsa BONJEAN, Madame Mathilde CROMBOIS, Conseillers;

À l'unanimité,
décide,

ARTICLE 1 : de prendre acte et de valider l'ordonnance de police suivante :

Ordonnance de Police relative aux activités de gardiennage d'événements dans l'espace public à l'occasion de la Ducasse de Mons 2025

Vu la loi du 2 octobre 2017 réglementant la sécurité privée et particulière ;
Vu l'arrêté ministériel du 10 novembre 2017 définissant la manière d'indiquer le début et la fin d'une zone de surveillance sur la voie publique ;

Le Conseil communal**■ Procès-verbal****Article 1**

Les activités de gardiennage d'événements sont autorisées sur la voie publique, conformément à la Loi du 2 octobre 2017, dans la cadre des festivités de la Ducasse aux dates et lieux suivants :

- Du mercredi 11 au mercredi 18 juin : surveillance des infrastructures de la Place du Marché-aux-herbes, délimitée par la rue de la Coupe et la rue de la Clef ;
- Du jeudi 12 au samedi 14 juin : surveillance de la scène du concert RTBF située sur la Grand-Place, délimitée par les rues suivantes : rue de Nimy, rue du Miroir, rue de la Seuwe, rue d'Havré, rue de la Clef, rue de la Chaussée, rue des Clercs, rue d'Enghien et rue Neuve ;
- Samedi 14 juin : surveillance de la tribune devant l'Hôtel de Ville sur la Grand-Place, délimitée par les rues reprises ci-avant ;
- Dimanche 15 juin : contrôle d'accès des tribunes de la Grand-Place (une tribune devant l'Hôtel de Ville et deux tribunes devant l'îlot de la Grand-Place), délimitée par les rues reprises ci-avant ;
- Du lundi 16 au mardi 17 juin : surveillance de la scène de la « Doudou Sound Party » sur la Grand-Place, délimitée par les rues reprises ci-avant ;
- Du samedi 21 juin au dimanche 22 juin :
 - surveillance de l'arène du Petit Lumeçon sur la Grand-Place, délimitée par les rues reprises ci-avant ;
 - surveillance du dispositif de distribution des t-shirts à la Place du Parc, délimitée par la rue Roland de Lassus, la rue du Rossignol, la rue des Marcottes, la rue des Quatre fils Aymon, la rue des Echelles et la rue du Parc.

Article 2

Il est ordonné à la société de gardiennage désignée pour assurer la mission de se conformer aux dispositions légales reprises à la loi du 2 octobre 2017 sur la sécurité privée et de matérialiser le début et la fin de la zone de surveillance sur la voie publique suivant les modalités reprises dans l'arrêté ministériel du 10 novembre 2017.

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Article 4

Sans préjudice des poursuites prévues à la loi sur la sécurité privée du 2 octobre 2017, les infractions à la présente ordonnance sont punies d'une des sanctions administratives énumérées par l'article 4 de la loi relative aux sanctions administratives communales du 24 juin 2013, dans le respect des conditions de cet article.

48 EA / EVENT / Bière en Fête les 4, 5 et 6 juillet 2025 sur la Grand-Place - Approbation de l'ordonnance de police relative aux activités de gardiennage dans l'espace public

Réf : EVENEMENTS_RECEPTIONS/2025-11106

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;

Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;

Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;

Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;

Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;

Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;

Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;

Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;

Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;

Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise

COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Monsieur Cédric MELIS,

Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame

Opaline MEUNIER, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Monsieur Mathieu VELTRI,

Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Estelle

HEYTERS-CAUDRON, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN,

Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame

Le Conseil communal

■ **Procès-verbal**

Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;
Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Florent DUFRANE, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Elsa BONJEAN, Madame Mathilde CROMBOIS, Conseillers;

À l'unanimité,
décide,

ARTICLE 1 : de prendre acte et de valider l'ordonnance de police suivante :

Ordonnance de Police relative aux activités de gardiennage d'événements dans l'espace public à l'occasion de de Bière en Fête 2025

Vu la loi du 2 octobre 2017 réglementant la sécurité privée et particulière ;
Vu l'arrêté ministériel du 10 novembre 2017 définissant la manière d'indiquer le début et la fin d'une zone de surveillance sur la voie publique ;

Article 1

Les activités de gardiennage d'événements sont autorisées sur la voie publique, conformément à la Loi du 2 octobre 2017, pour les périmètres suivants : Grand-Place de Mons, délimité par les rues suivantes : rue de Nimy, rue Neuve, rue du Miroir, rue d'Havré, rue de la Clef, rue de la Coupe, rue de la Chaussée, rue des Clercs et rue d'Enghien et ce, dans le cadre de l'événement "Bière en Fête" prévu du 4 au 6 juillet 2025 (avec une occupation du site du 2 au 7 juillet 2025).

Article 2

Il est ordonné à la société de gardiennage désignée pour assurer la mission de se conformer aux dispositions légales reprises à la loi du 2 octobre 2017 sur la sécurité privée et de matérialiser le début et la fin de la zone de surveillance sur la voie publique suivant les modalités reprises dans l'arrêté ministériel du 10 novembre 2017.

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur dès le jour de sa publication.

Article 4

Sans préjudice des poursuites prévues à la loi sur la sécurité privée du 2 octobre 2017, les infractions à la présente ordonnance sont punies d'une des sanctions administratives énumérées par l'article 4 de la loi relative aux sanctions administratives communales du 24 juin 2013, dans le respect des conditions de cet article.

Service : Planu

49 Prise de connaissance - DG/PLANU/Prolongation de l'Ordonnance du Bourgmestre dans le cadre de l'activation du Plan d'Urgence d'Extreme Froid du 09 janvier 2025

Réf : PLANU/2025-11107

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;
Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;
Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;
Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;
Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;
Monsieur Achille SAKAS, 5ème échevin;
Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;
Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;

Le Conseil communal

■ **Procès-verbal**

Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers; Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Florent DUFRANE, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Elsa BONJEAN, Madame Mathilde CROMBOIS, Conseillers;

décide,

ARTICLE unique : de prendre connaissance de la prolongation de l'Ordonnance du Bourgmestre et de ratifier celle-ci.

Point supplémentaire

Service : Direction générale

241 DG/SG - SCRL Immobilière Sociale de la Région Montoise "Toit & Moi" - remplacement au comité d'attribution

Réf : DIRGEN/2025-11299

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;
Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;
Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;
Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;
Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;
Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;
Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;
Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;
Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers; Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Florent DUFRANE, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Elsa BONJEAN, Madame Mathilde CROMBOIS, Conseillers;

À l'unanimité,

Le Conseil communal

■ **Procès-verbal**

décide,

Article 1: de prendre connaissance de la nécessité de remplacer Madame Marie-Claude Delabie considérant son incompatibilité de fonction liée à son mandat de conseillère du CPAS.

Article 2 : de désigner, sur demande du groupe Mons en Mieux, M. Christophe Chauvaux comme représentant au sein du comité d'attribution au sein de la de la société immobilière Toit&Moi.

Article 3 : de notifier l'intéressé et la société de la présente décision.

Rapporteur : Cabinet de Monsieur POURTOIS

Service : Directeur Financier

50 GF / DF BUDGET / Exercice 2025 - Service ordinaire - Vote de trois douzièmes provisoires (4ème 5ème et 6ème)

Réf : DIRFIN/2025-11108

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;
Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;
Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;
Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;
Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;
Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;
Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;
Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;
Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJoubi, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;
Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Florent DUFRANE, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Elsa BONJEAN, Madame Mathilde CROMBOIS, Conseillers;

À l'unanimité,
décide

Article unique: d'approuver le recours aux crédits provisoires pour couvrir les dépenses du service ordinaire de l'exercice 2025 pour lesquelles un crédit exécutoire était inscrit au budget de l'exercice 2024 afin d'engager et de payer les dépenses indispensables au bon fonctionnement des services communaux pour les mois d'avril, de mai et de juin 2025 ;

Un douzième sera libéré mensuellement et ce conformément aux dispositions prévues à l'article 14 du règlement général sur la comptabilité communale.

La présente décision sera transmise à Monsieur le Directeur financier pour disposition.

51 Prise de connaissance GF / DF BUDGET / PV CRAC Réunion comité monitoring décembre 2024

Le Conseil communal

■ **Procès-verbal**

Réf : DIRFIN/2025-11109

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;
Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;
Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;
Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;
Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;
Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;
Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;
Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;
Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Madame Elsa BONJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;
Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Florent DUFRANE, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Mathilde CROMBOIS, Conseillers;

décide

Article 1 : Porte à la connaissance du Conseil Communal le rapport du Centre relatif au Comité de Monitoring du 20 décembre 2024 ;

52 GF / DF / BUDGET / Convention en matière de trésorerie entre la Ville de Mons et la Régies Communales Autonomes "Mons Capitale - N° entreprise 0862.950.008" (RCA-MC) ;

Réf : DIRFIN/2025-11110

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;
Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;
Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;
Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;
Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;
Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;
Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;
Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;
Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Madame Elsa BONJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;

Le Conseil communal

■ **Procès-verbal**

Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Florent DUFRANE, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Mathilde CROMBOIS, Conseillers;

À l'unanimité,

Sur proposition du collège communal ;
décide

Article 1 : D'approuver la convention en matière de trésorerie entre la Ville de Mons et la et la Régie Communale Autonome « Mons-Capitale, Numéro d'entreprise 0862.950.008 » reprise ci-dessous :

« CONVENTION EN MATIÈRE DE TRÉSORERIE ENTRE LA VILLE DE MONS ET LA RÉGIE COMMUNALE AUTONOME - MONS CAPITALE - N° ENTREPRISE 0862.950.008 (RCA-MC) _

Entre d'une part, la VILLE DE MONS, représentée par Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre, Madame Cécile BRULARD, Directrice Générale, et Monsieur Jean-Pierre FERRARI, Directeur Financier, agissant en exécution d'une décision du Conseil communal du 18 février 2025,

et d'autre part, la RÉGIE COMMUNALE AUTONOME - MONS CAPITALE - N° ENTREPRISE 0862.950.008, représentée par Monsieur Maxime POURTOIS, Echevin et actuel Président de la (RCA-MC) Monsieur PIRON François, Secrétaire-Directeur de la (RCA-MC) , et Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Conseiller communal, trésorier de la (RCA-MC) , agissant en exécution de cette même décision du Conseil communal du 18 février 2025,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : La présente convention a pour objet d'optimiser la gestion globale de la trésorerie de la Ville et de la r(RCA-MC) .- Son application n'est pas limitée dans le temps.

Article 2 : Dans le respect des dispositions légales, la Ville s'engage à liquider à la (RCA-MC) , au début de chaque mois, un douzième du subside communal inscrit au budget ordinaire des deux institutions.

Article 3 : Lorsque le compte courant de la (RCA-MC) présentera ou sera susceptible de présenter un solde négatif, la Ville consentira des avances de trésorerie à la (RCA-MC) sans que ces avances ne génèrent pour celle-ci d'intérêts débiteurs au profit de la Ville.

Article 4. Ces avances seront comptabilisées par les deux institutions en opérations pour compte de tiers (Avance versée / Avance reçue);

Article 5. Lorsque les avances de trésorerie consenties par la Ville excéderont notablement les besoins de la régie communale autonome de Mons, elles feront l'objet d'un remboursement à due concurrence ;

Article 6. Le montant des avances nécessaires, dans la limite maximale fixée à hauteur de 300.000 euros, sera évalué sur base d'un rapport établi par la (RCA-MC) et adressé à la Ville. ;

Article 7. En cas de rentrées ou de besoins impérieux ou imprévus, les opérations de trésorerie entre les deux institutions seront ajustées par le directeur financier ;

Article 8 : La présente convention sera présentée au prochain Conseil communal pour approbation ; »

53 GF / DF / FISCA / Taxe sur les sites d'activité économique désaffectés. Exercices : 2025 - 2031 [Art. 04001/377-01]

Réf : DIRFIN/2025-11111

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;

Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;

Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;

Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;

Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;

Le Conseil communal

■ Procès-verbal

Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;
Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;
Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;
Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Madame Elsa BONJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;
Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Florent DUFRANE, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Mathilde CROMBOIS, Conseillers;

Par 30 voix pour et 9 abstentions,

DECIDE

Article 1 – Objet et définitions

§1. Il est établi, pour les exercices 2025 à 2031, une taxe communale annuelle sur les sites d'activité économique désaffectés situés sur le territoire de la Ville de Mons.

§2. Sont exclus du champ d'application de la présente taxe :

- Les biens du domaine public ;
- Les biens du domaine privé de l'État, de la Région, de la Province ou de la Commune entièrement affectés à un service public ou d'utilité publique.

§3. Pour l'application du présent règlement, on entend par :

1. Décret du 27 mai 2004 : le décret instituant une taxe régionale sur les sites d'activité économique désaffectés et ses éventuelles modifications ultérieures ;
2. Site d'activité économique désaffecté : toute parcelle cadastrale ou ensemble de parcelles réunissant les conditions suivantes :
 - Avoir une superficie supérieure à 1.000 m² ;
 - Contenir au moins un immeuble bâti ;
 - Avoir été utilisé pour une activité économique de nature industrielle, artisanale, agricole, horticole, commerciale ou de services ;
 - Ne plus faire l'objet d'aucune activité économique dans au moins un immeuble bâti, sans qu'il ait été réaffecté à du logement, à des équipements publics ou communautaires, à un établissement socio-culturel, touristique ou récréatif, en conformité avec les règles d'urbanisme ;
 - Présenter des signes de dégradation (toiture, façades, menuiseries extérieures, corniches, etc.), susceptibles de porter atteinte au cadre de vie et à l'environnement urbain ;
3. Fonctionnaire compétent : tout agent communal assermenté en vertu de l'article L3321-7 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et/ou tout agent communal désigné comme agent recenseur par le Collège communal.

Article 2 – Fait générateur de la taxe

§1. La taxe est due lorsqu'un site d'activité économique désaffecté a été maintenu en l'état pendant une période suffisante pour faire l'objet d'une constatation d'inoccupation réalisée par l'Administration communale.

§2. La première taxation intervient lorsque deux constats successifs, espacés d'au moins six mois, établissent que le site reste inoccupé.

§3. La taxe est due au 1er janvier de l'exercice fiscal au cours duquel le second constat est établi.

§4. Pour les exercices d'imposition ultérieurs, la taxation est maintenue conformément aux modalités définies à l'Article 6.

Le Conseil communal

■ Procès-verbal

Article 3 – Redevable de la taxe

§1. La taxe est due par le titulaire du droit réel (propriétaire, usufruitier, emphytéote ou superficiaire) sur tout ou partie du site concerné au 1er janvier de l'exercice d'imposition.

§2. En cas de pluralité de titulaires, chacun est solidairement redevable de la taxe.

§3. Lorsqu'un redevable n'est propriétaire que d'une partie d'un site, il est redevable au prorata de sa quote-part dans le bien.

Article 4 – Exonérations

Sont exonérés de la taxe les sites répondant à l'un des critères suivants :

1. Cas de force majeure : Le titulaire du droit réel démontre que l'inoccupation est due à un événement soudain, imprévisible et inévitable, intrinsèque au bien et indépendant de sa volonté.
2. Travaux de réhabilitation : La taxe est suspendue pendant une durée maximale de deux ans, sous réserve :
 - Que des travaux aient été autorisés par permis (si requis) ;
 - Que les travaux soient effectivement en cours et fassent l'objet d'un contrôle annuel.
3. Mise en vente ou en location : Une exonération d'un an est possible si le redevable justifie d'une mise en vente/location active durant au moins 12 mois.
4. Procédures administratives : Expropriation, réhabilitation obligatoire imposée par l'autorité publique ou sites classés en friche dans le cadre d'un programme de revitalisation.

Aucune exonération ne pourra être accordée plus d'une fois pour un même bien.

Article 5 – Base imposable et taux

§1. La taxation s'applique aux ares de surface bâtie et non bâtie constituant un site d'activité économique désaffecté.

§2. Un site d'activité économique désaffecté est défini comme une parcelle cadastrale ou un ensemble de parcelles d'au moins 1 000 m², comprenant au moins un immeuble bâti et où aucune activité économique significative n'est plus exercée sans réaffectation.

§3. Un site n'est pas considéré comme désaffecté si plus de 25 % de sa surface bâtie est encore exploitée pour une activité économique ou a été réaffectée à une autre fonction légale (logement, équipement public, tourisme, etc.).

§4. Si un site comprend plusieurs immeubles bâtis, il est taxable uniquement si les immeubles désaffectés occupent plus de 25 % de la superficie totale bâtie.

§5. La taxe est calculée comme suit :

- **831,94 €/are** pour les surfaces bâties concernées par la taxation ;
- **105,87 €/are** pour les surfaces non bâties incluses dans un site désaffecté.

§6. Toute fraction d'are est comptée comme une unité.

Article 5.bis – Indexation des taux

§1. Pour l'exercice 2025, les taux de la taxe sont déjà indexés à hauteur de **18,59 %**, conformément à la circulaire budgétaire **2025**.

§2. Pour les exercices 2026 et suivants, les montants seront indexés chaque année en fonction des coefficients d'indexation fixés par les circulaires budgétaires correspondantes.

- **L'année 2025 sert de référence pour toutes les indexations futures.**

Article 6 – Constatation de l'inoccupation, délais et déclenchement de la taxe

§1 Les délais entre les différents constats seront identiques pour tous les redevables, à l'instar de la procédure applicable pour les immeubles inoccupés.

§2. Procédure appliquée :

§2.1. Double constatation pour la première taxation

Avant de pouvoir taxer un site pour la première fois, l'Administration doit établir deux constats successifs, **distants d'au moins six mois**, prouvant l'inoccupation du site.

Les constats sont réalisés par un fonctionnaire communal assermenté, sur base de :

- Une inspection sur place (avec rapport et preuves photographiques) ;

Le Conseil communal

■ Procès-verbal

- L'analyse des données cadastrales et urbanistiques (absence de permis en cours, occupation déclarée...);
- Des témoignages et documents complémentaires, si nécessaire.

Si les deux constats de la première taxation sont établis sur deux exercices fiscaux distincts, la taxe est due uniquement pour l'exercice du second constat.

§2.2. *Constataion unique pour les taxations suivantes*

À partir de la deuxième taxation annuelle et pour les exercices suivants, un seul constat annuel suffit pour maintenir l'assujettissement à la taxe.

- Ce constat doit être réalisé dans un délai minimal de **12 mois après le constat précédent**.
- Il suit la même procédure que les constats initiaux (inspection, preuves, rapport d'évaluation).
- **Si le constat annuel établit que le site est toujours inoccupé, la taxe est due au 1er janvier pour l'exercice fiscal en cours.**

Le propriétaire peut contester l'assujettissement s'il prouve qu'une activité économique a repris ou que des travaux ont permis la réhabilitation du site.

§2.3. *Notification et droit de réponse*

Après chaque constat, une notification officielle est envoyée au titulaire du droit réel par courrier recommandé.

- Le redevable dispose de 30 jours pour apporter des observations écrites ou fournir des éléments de contestation.
- En cas d'absence de contestation ou si les éléments fournis ne sont pas suffisants, la taxation est confirmée pour l'exercice concerné.

Article 7 – Enrôlement, paiement et recouvrement

§1. La taxe est indivisible et due pour l'année entière.

§2. Elle est perçue par voie de rôle, conformément aux articles L3321-1 à L3321-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

§3. Le paiement doit être effectué dans un délai de deux mois à dater du troisième jour ouvrable suivant l'envoi de l'avertissement-extrait de rôle.

Procédure en cas de non-paiement

§4. À défaut de paiement dans ce délai, un rappel de paiement par pli simple est envoyé sans frais au redevable.

- Ce rappel est envoyé au plus tôt après un délai de dix jours à compter du premier jour suivant l'échéance de paiement.

§5. Si le paiement n'intervient pas dans un délai de quinze jours à compter du troisième jour ouvrable suivant l'envoi du rappel, une sommation de payer est adressée par courrier recommandé.

- Les frais postaux liés à cet envoi sont intégralement à charge du redevable et peuvent être recouverts avec la taxe.

§6. À compter de la sommation de payer, des intérêts de retard sont appliqués au taux légal en vigueur.

Recouvrement forcé en cas de non-paiement prolongé

§7. En cas de non-paiement persistant après la sommation de payer, le Directeur financier peut requérir un huissier de justice pour engager une procédure de recouvrement forcé.

- Les frais engagés pour cette procédure sont à charge du redevable.

Article 8 – Réclamations

§1. Toute réclamation doit être introduite auprès du Collège communal dans un délai d'un an à compter du troisième jour ouvrable suivant la date d'envoi de l'avertissement-extrait de rôle, conformément à l'article 98 de la loi du 20 novembre 2022.

§2. La réclamation doit être écrite, datée et signée, et comporter :

- L'identité du redevable ;
- L'objet de la réclamation ;
- Les pièces justificatives nécessaires à son instruction.

§3. La réclamation doit être adressée :

- Par courrier postal à :

Le Conseil communal

■ Procès-verbal

Ville de Mons - Collège communal
Département de Gestion Financière
Grand-Place, 22
7000 Mons

- Ou par voie électronique à : secretariat.sgf@ville.mons.be

§4. Le Collège communal statue sur la réclamation dans un délai de six mois à compter de sa réception. Si aucune décision n'est prise dans un délai de six mois, le contribuable peut saisir le tribunal de première instance.

Toutefois, cette absence de décision ne signifie pas que la réclamation est implicitement rejetée et n'empêche pas le Collège communal de statuer après ce délai.

Article 9 – Suspension et dégrèvement

§1. La taxation est suspendue pour les sites :

- En procédure d'expropriation ;
- Ayant fait l'objet d'un arrêté de réhabilitation obligatoire ;
- Soumis à des obligations environnementales spécifiques.

§2. La taxe peut être dégrévée si la situation de taxation cesse avant l'échéance de l'exercice d'imposition.

Article 10 – Traitement des données à caractère personnel - Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ;

§1 : Le traitement des données à caractère personnel nécessaire à la mise en œuvre du présent règlement sera effectué selon les modalités suivantes :

- Responsable du traitement : Ville de Mons
- Finalité du traitement : Établissement et recouvrement de la Taxe
- Catégorie de données : Données d'identification
- Durée de conservation : La Ville de Mons s'engage à conserver les données pour une durée de 10 ans et à supprimer celles ne revêtant plus d'intérêt administratif ou judiciaire. Certaines données présentant un intérêt historique, selon les directives des Archives de l'État en matière de tri des archives communales, ou faisant l'objet d'un recours administratif ou judiciaire, pourront être conservées plus longtemps.
- Méthode de collecte : Déclaration, contrôles ponctuels et/ou recensement par l'administration.
- Communication des données : Les données ne seront communiquées qu'à des tiers autorisés par la loi ou en vertu de celle-ci, notamment en application de l'article 327 du CIR92, ainsi qu'à des sous-traitants de la Commune.

§2 : **Exercice des droits** : Le redevable peut contacter le service Taxes pour la plupart des droits. Si la réponse du service Taxes ne convient pas ou que des questions subsistent par rapport au traitement, le redevable peut contacter le Délégué à la protection des données (dpo@ville.mons.be).

§3 : **Pour toute réclamation plus large qui n'aurait eu de réponse satisfaisante de la Ville de Mons**, le redevable peut contacter l'Autorité de la Protection des Données (<https://www.autoriteprotectiondonnees.be/citoyen>, onglet « Agir »).

Article 11 – Exécution et entrée en vigueur

Il sera transmis au Gouvernement wallon et inscrit sous la nomenclature budgétaire 04001/377-01 conformément à la circulaire budgétaire 2025.

Le présent règlement entrera en vigueur après accomplissement des formalités de la publication faites conformément aux articles L1133-1 et 2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Le présent règlement est applicable du 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2031.

Le présent règlement cessera automatiquement de produire ses effets dès lors que la taxe régionale sur les sites d'activités économiques désaffectés sera effectivement mise en œuvre et perçue par la Région wallonne. Dès ce moment, la Ville de Mons appliquera exclusivement les centimes additionnels conformément à la réglementation en vigueur.

Le Conseil communal

■ **Procès-verbal**

54 GF / DF / FISCA / Règlement portant centimes additionnels à la taxe régionale sur les sites d'activité économique désaffectés de plus de 1.000 m2. Exercices : 2025 - 2031 [Art. 04001/377-01]

Réf : DIRFIN/2025-11112

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;
Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;
Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;
Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;
Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;
Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;
Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;
Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;
Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Madame Elsa BONJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;
Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Florent DUFRANE, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Mathilde CROMBOIS, Conseillers;

Par 30 voix pour et 9 abstentions,
DECIDE

Article 1 – Fixation des centimes additionnels

Le nombre de centimes additionnels à la taxe régionale établie par le décret du 27 mai 2004 instaurant une taxe sur les sites d'activité économique désaffectés est fixé à **150** pour les exercices **2025 à 2031**.

Article 2 – Inscription au budget communal

La recette prévisible de la taxe sera inscrite au budget communal sous l'article 04001/377-01.

Article 3 – Transmission au Gouvernement wallon

Le présent règlement sera transmis au Gouvernement wallon pour exercice de la tutelle spéciale d'approbation, conformément à l'article L3131-1 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 4 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur après accomplissement des formalités de publication conformément aux articles L1133-1 à 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 5 – Participation de la Ville au recensement

Conformément aux dispositions du Décret-programme du 12 décembre 2014, la Ville de Mons s'engage à participer activement au recensement et à la mise à jour annuelle de la liste des sites d'activité économique désaffectés situés sur son territoire. À ce titre, les services communaux réaliseront chaque année une vérification des sites recensés et communiqueront ces informations aux autorités régionales.

Service : Service de Gestion Financière : Comptabilité

Le Conseil communal

■ **Procès-verbal**

55 GF - DF Budget - CISCH - Assemblée générale du 27 mars 2025

Réf : SGF_COMPTA/2025-11113

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;
Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;
Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;
Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;
Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;
Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;
Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;
Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;
Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Madame Elsa BONJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;
Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Florent DUFRANE, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Mathilde CROMBOIS, Conseillers;

À l'unanimité,

Sur la proposition du Collège Communal, le Conseil Communal décide :

ARTICLE 1 : d'approuver le point 1 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire, à savoir : Nomination des scrutateurs ;

ARTICLE 2 : d'approuver le point 2 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire, à savoir : Prévisions budgétaires 2025 - Approbation ;

ARTICLE 3 : d'approuver le point 3 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire, à savoir : Plan stratégique 2025 - Approbation ;

ARTICLE 4 : d'approuver le point 4 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire, à savoir : Fixation des cotisations des associés (Communes et Province du Hainaut) pour l'année 2025 – Prise d'acte ;

ARTICLE 5 : d'approuver le point 5 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire, à savoir : Rapport du Comité d'audit – Approbation ;

ARTICLE 6 : d'approuver le point 6 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire, à savoir : Approbation du procès-verbal de la présente séance ;

ARTICLE 8 : De charger ses délégués à cette Assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil Communal ;

ARTICLE 9 : De charger le Collège Communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil communal

■ **Procès-verbal**

Copie de la présente délibération sera transmise:

- au Centre Intercommunal de Santé des Cantons de Mons;
- aux délégués de la Ville;
- à M. le Bourgmestre;
- au Service des Archives.

Service : Service de l'Urbanisme - Aménagement du Territoire / Gestion Administrative

56 Prise de connaissance - DT/URBA/CCATM - Rapport d'Activité 2024

Réf : URBA_ADMIN/2025-11114

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;
Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;
Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;
Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;
Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;
Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;
Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;
Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;
Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Madame Elsa BONJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;
Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Madame Marie MEUNIER, Monsieur Florent DUFRANE, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Mathilde CROMBOIS, Conseillers;

décide,

Article 1: de prendre acte du rapport d'activités 2024 de la Commission Communale de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité.

Service : Service de l'Urbanisme - Aménagement du Territoire / Gestion Technique

57 DT/SU/NL - ZACC 21 - Adoption du Schéma d'Orientation Local

Réf : URBA_TECH/2025-11115

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;
Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;
Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;
Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;
Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;
Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;

Le Conseil communal

■ **Procès-verbal**

Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;
Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;
Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Madame Elsa BONJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Madame Mathilde CROMBOIS, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;
Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Monsieur Florent DUFRANE, Monsieur Gillian HERMAND, Conseillers;

Par 28 voix pour et 14 abstentions,

DECIDE

Article 1: après examen et pondération des éléments développés ci-dessus, d'adopter définitivement le Schéma d'Orientation Local en vue de mettre en oeuvre la Zone d'Aménagement Communal Concerté n°21 à Mons.

Article 2: d'acter que cette adoption induira l'abrogation partielle du SOL 14 Ter de Mons dit du "Square de la Prison (Square Verlaine)" approuvé par Arrêté ministériel du 22/08/98.

Rapporteur : Cabinet de Madame DE BRUYN, Cabinet de Madame VANDENBERGHE

Service : Plan de Cohésion Social - Service Egalité des Chances et Citoyenneté

58 PREV/PCS/Renouvellement des conseils consultatifs coordonnés par le service de cohésion sociale

Réf : /2025-11116

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;
Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;
Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;
Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;
Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;
Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;
Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;
Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;
Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Madame Elsa BONJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Madame Mathilde CROMBOIS, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;
Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Le Conseil communal

■ Procès-verbal

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Monsieur Florent DUFRANE, Monsieur Gillian HERMAND, Conseillers;

À l'unanimité,
décide

Article 1er : de prendre connaissance du bilan de mandature 2018-2024 des conseils consultatifs coordonnés par l'équipe Egalité des Chances et Citoyenneté du Service de Cohésion Sociale de la Ville de Mons.

Article 2 : de renouveler les conseils consultatifs suivants : Conseil Consultatif des Aînés, Conseil Consultatif des Personnes en Situation de Handicap, Conseil Consultatif de l'Egalité Femme/Homme, Conseil Consultatif de la Santé, Conseil Consultatif des Personnes Immigrées et de l'Interculturalité.

Article 3 : de fixer pour les cinq conseils consultatifs les objectifs principaux suivant :

1. Favoriser la participation citoyenne : Les conseils consultatifs visent à impliquer les citoyens dans le processus décisionnel local, en leur offrant une plateforme pour exprimer leurs opinions et préoccupations sur des questions qui les touchent.
2. Représenter des groupes spécifiques : Ils permettent de donner une voix à des groupes souvent sous-représentés, les personnes âgées, les femmes, les personnes en situation de handicap, afin de s'assurer que leurs besoins et intérêts sont pris en compte.
3. Émettre des avis et recommandations: Les conseils consultatifs ont pour mission de formuler des avis et des recommandations sur des sujets d'intérêt local, contribuant ainsi à éclairer les décisions du Conseil Communal.
4. Renforcer la transparence et la responsabilité : En facilitant le dialogue entre les citoyens et les élus, ces conseils contribuent à une plus grande transparence dans le processus décisionnel et renforcent la responsabilité des autorités locales.
5. Promouvoir le dialogue social : Ils encouragent le dialogue entre différents acteurs de la société locale, favorisant ainsi la coopération et la compréhension mutuelle entre les citoyens et les autorités.
6. Soutenir l'élaboration de politiques locales : En fournissant des informations et des perspectives variées, les conseils consultatifs aident à l'élaboration de politiques publiques qui répondent mieux aux besoins de la communauté.

Article 4 : de confier au Conseil Consultatif de l'Egalité Femme/Homme les missions suivantes :

- Renforcer la participation citoyenne : Accroître la participation des citoyens dans le processus décisionnel. Cela peut inclure des efforts pour élargir la base de membres et diversifier les représentations.
- Réseaux et partenariats : Collaborer avec des organisations locales et nationales qui œuvrent pour l'égalité des sexes.
- Échanges et coopérations avec d'autres conseils consultatifs : Établir des liens avec d'autres conseils consultatifs ou comités similaires dans d'autres communes pour échanger des bonnes pratiques et des idées novatrices. Mettre en place des groupes de travail intercommunaux pour aborder des problématiques spécifiques à l'égalité des sexes.
- Organiser des événements communautaires pour renforcer les liens sociaux et promouvoir la diversité culturelle.
- Éducation et sensibilisation : Organiser des colloques, conférences, ateliers et campagnes de sensibilisation sur les stéréotypes de genre et l'égalité des sexes.
- Soutien aux victimes de discrimination : Mettre en place des ressources et des réseaux de partenariats pour soutenir les associations travaillant avec les victimes de discrimination ou de harcèlement sexuel.
- Améliorer l'efficacité et la pertinence afin d'évoluer pour devenir plus efficaces dans son fonctionnement. Cela peut impliquer la révision de processus interne, l'amélioration de la communication et l'adaptation des thématiques abordées pour mieux répondre aux besoins actuels de la communauté. Utiliser les médias locaux et les réseaux sociaux pour promouvoir les initiatives et les succès du conseil consultatif.
- Renforcer l'impact sur les décisions politiques.
- Répondre aux missions du Plan de Cohésion Sociale via la mise en place d'actions pertinentes face à la thématique d'égalité entre les sexes.

Article 5 : de soumettre obligatoirement à l'avis du Conseil Consultatif de l'Egalité Femme/Homme :

Le Conseil communal**■ Procès-verbal**

- Toute initiative visant à éduquer et sensibiliser la communauté sur les questions d'égalité de genre, y compris les campagnes de prévention de la violence de genre ;
- Toute mesure prise pour garantir l'égalité des chances dans le recrutement et la promotion des employés au sein de la commune ;
- Toute initiative visant à améliorer l'accès au logement et aux services sociaux pour les femmes, notamment les femmes victimes de violence.

Chaque service de la Ville et du CPAS en charge d'un projet ci-décrit devra solliciter l'avis du conseil consultatif avant passage au Collège Communal/Bureau Permanent. Les avis remis par le Conseil Consultatif seront des avis d'information et non d'obligation.

Article 6 : de confier au Conseil Consultatif des Personnes en Situation de Handicap les missions suivantes :

- Renforcer la participation citoyenne : Accroître la participation des citoyens dans le processus décisionnel. Cela peut inclure des efforts pour élargir la base de membres et diversifier les représentations.
- Emettre des avis et des recommandations afin de faciliter l'accès et l'apport d'expériences à la démarche communale visant à renforcer l'inclusion et de la diversité.
- Poursuivre les projets déjà entamés en matière d'accessibilité et de mobilité :
Campagne de sensibilisation aux mésusages des emplacements PMR
Nouvelle signalétique PMR
Zone Réflex' pour les festivités récurrentes
Implication dans les demandes d'Audit Access-I , Access&GO, ...
- Développer des actions de sensibilisation dans les domaines suivants : l'accès aux technologies, le handicap invisible, l'accès aux soins de santé, l'emploi, les sports, les loisirs.
- Promouvoir le bien-être et l'inclusion sociale et répondre aux missions de Plan de Cohésion Sociale : Favoriser le bien-être des personnes en situation de handicap en encourageant des programmes d'activités sociales et culturelles.

Article 7 : de soumettre obligatoirement à l'avis du Conseil Consultatif des Personnes en Situation de Handicap, :

- Tout projet d'aménagement et/ou rénovation de bâtiments publics
- Tout projet d'aménagement et/ou rénovation des espaces publics
- Tout projet d'aménagement et/ou rénovation de voiries
- Tout évènement festif organisé par la Ville

Chaque service de la Ville et du CPAS en charge d'un projet ci-décrit devra solliciter l'avis du conseil consultatif avant passage au Collège Communal/Bureau Permanent. Les avis remis par le Conseil Consultatif seront des avis d'information et non d'obligation.

Article 8 : de confier au Conseil Consultatif des Aînés les missions suivantes :

- Renforcer la participation citoyenne : Le Conseil Consultatif des Aînés pourra évoluer en s'assurant que les aînés aient une place plus active dans les décisions politiques et communautaires qui les concernent. Cela pourra passer par une augmentation des consultations publiques ou l'organisation d'un comité spécifique.
- Améliorer l'inclusivité et la diversité : Le Conseil Consultatif des Aînés devra être attentif de la diversité des aînés, qu'il s'agisse de différences sociales, culturelles, géographiques ou économiques. Cela pourrait inclure des initiatives spécifiques en termes d'actions pour inclure les aînés issus de minorités, ceux vivant en milieu rural, ou ceux confrontés à des défis particuliers comme la précarité ou l'isolement.
- Emettre des avis et des recommandations en matière de santé et de soins : La santé des aînés étant un enjeu majeur, le conseil souhaite formuler des recommandations sur l'amélioration de l'accès aux soins, le soutien à la santé mentale, ainsi que le développement de solutions de soins à domicile et d'accompagnement des proches aidants. Une attention particulière pourrait être portée à la prévention des maladies et à l'amélioration de l'autonomie des aînés.
- Évolutions technologiques et numériques : Le conseil pourra se positionner sur les enjeux numériques, en proposant des stratégies pour améliorer l'accessibilité des aînés aux technologies et internet, ainsi que des formations pour les aider à s'approprier les outils numériques afin de lutter contre l'isolement social.

Le Conseil communal**■ Procès-verbal**

- Développer l'accessibilité et mobilité : Le développement de l'accessibilité des infrastructures et des aménagements publics pourra être un objectif clé en tenant compte également des besoins spécifiques des aînés en matière de logement.
- Promouvoir le bien-être et l'inclusion sociale et répondre aux missions de Plan de Cohésion Sociale : Favoriser le bien-être des aînés en initiant des programmes d'activités sociales et culturelles.
- Renforcer les partenariats avec les acteurs locaux : Le conseil s'engage à renforcer la collaboration avec les autorités locales, les associations et les organisations qui œuvrent pour la thématique des aînés. Cela permettra une mise en œuvre plus efficace des initiatives et des actions à destination des aînés.

Article 9 : de soumettre obligatoirement à l'avis du Conseil Consultatif des Aînés :

- Toute initiative visant à éduquer et sensibiliser la communauté sur les questions de l'âgisme.
- Toute mesure prise dans le cadre de la digitalisation de l'administration communale à destination des citoyens pour garantir l'égalité des chances et lutter contre la fracture numérique des aînés.
- Toute initiative visant à améliorer l'accès aux services publics et aux services sociaux pour les aînés, notamment les plus isolés.

Chaque service de la Ville et du CPAS en charge d'un projet ci-décrit devra solliciter l'avis du conseil consultatif avant passage au Collège Communal/Bureau Permanent. Les avis remis par le Conseil Consultatif seront des avis d'information et non d'obligation.

Article 10 : de confier au Conseil Consultatif des Personnes Immigrées et de l'Interculturalité les missions suivantes :

- Renforcer la participation citoyenne : Accroître la participation des citoyens dans le processus décisionnel. Cela peut inclure des efforts pour élargir la base de membres et diversifier les représentations.
- Réseaux et partenariats : Collaborer avec des organisations locales et nationales qui œuvrent pour la promotion de l'interculturalité et la lutte contre les discriminations raciales.
- Échanges et coopérations avec d'autres Conseils Consultatifs : Établir des liens avec d'autres conseils consultatifs ou comités similaires dans d'autres communes pour échanger des bonnes pratiques et des idées novatrices. Mettre en place des groupes de travail intercommunaux pour aborder des problématiques spécifiques à l'immigration et à l'interculturalité
- Organiser des événements communautaires pour renforcer les liens sociaux et promouvoir la diversité culturelle.
- Éducation et sensibilisation : Organiser des colloques, conférences, ateliers et campagnes de sensibilisation.
- Soutien aux victimes de discrimination : Mettre en place des ressources et des réseaux de partenariats pour soutenir les associations travaillant avec les victimes de discrimination.
- Améliorer l'efficacité et la pertinence afin d'évoluer pour devenir plus efficaces dans son fonctionnement. Cela peut impliquer la révision de processus interne, l'amélioration de la communication et l'adaptation des thématiques abordées pour mieux répondre aux besoins actuels de la communauté. Utiliser les médias locaux et les réseaux sociaux pour promouvoir les initiatives et les succès du conseil consultatif.
- Renforcer l'impact sur les décisions politiques : accroître l'influence des conseils consultatifs sur les décisions prises par le Conseil Communal. Cela peut passer par des stratégies pour mieux articuler leurs recommandations et s'assurer qu'elles sont prises en compte dans les politiques locales.
- Répondre aux missions du Plan de Cohésion Sociale via la mise en place d'actions pertinentes face à la thématique de l'interculturalité.
- Impulser une politique d'égalité des chances et lutte contre les discriminations raciales en interne.

Article 11 : de soumettre obligatoirement à l'avis du Conseil Consultatif des Personnes Immigrées et de l'Interculturalité :

- Toute initiative visant à éduquer et sensibiliser la communauté sur les questions d'interculturalité.
- Toute mesure prise pour garantir l'égalité des chances dans le recrutement et la promotion des employés au sein de la commune.
- Toute initiative visant à améliorer l'accès au logement, aux services communaux et aux services sociaux pour les personnes d'origine étrangère.
- Toute modification de la politique mise en place au sein des services étrangers de la Ville et du CPAS.

Le Conseil communal**■ Procès-verbal**

Chaque service de la Ville et du CPAS en charge d'un projet ci-décrit devra solliciter l'avis du conseil consultatif avant passage au Collège Communal/Bureau Permanent. Les avis remis par le Conseil Consultatif seront des avis d'information et non d'obligation.

Article 12 : de confier au Conseil Consultatif de la Santé les missions suivantes :

- Renforcer la participation citoyenne : Accroître la participation des citoyens dans le processus décisionnel. Cela peut inclure des efforts pour élargir la base de membres et diversifier les représentations.
- Réseaux et partenariats : Collaborer avec des organisations locales et nationales qui œuvrent pour la promotion de la santé physique et mentale.
- Échanges et coopérations avec d'autres Conseils Consultatifs : Établir des liens avec d'autres conseils consultatifs ou comités similaires dans d'autres communes pour échanger des bonnes pratiques et des idées novatrices. Mettre en place des groupes de travail intercommunaux pour aborder des problématiques spécifiques aux enjeux en matière de santé.
- Organiser des événements communautaires pour renforcer les liens sociaux et promouvoir les bonnes pratiques préventives en matière de santé physique et mentale.
- Éducation et sensibilisation : Organiser des colloques, conférences, ateliers et campagnes de sensibilisation.
- Améliorer l'efficacité et la pertinence afin d'évoluer pour devenir plus efficaces dans son fonctionnement. Cela peut impliquer la révision de processus interne, l'amélioration de la communication et l'adaptation des thématiques abordées pour mieux répondre aux besoins actuels de la communauté. Utiliser les médias locaux et les réseaux sociaux pour promouvoir les initiatives et les succès du conseil consultatif.
- Renforcer l'impact sur les décisions politiques : accroître l'influence des conseils consultatifs sur les décisions prises par le conseil communal. Cela peut passer par des stratégies pour mieux articuler leurs recommandations et s'assurer qu'elles sont prises en compte dans les politiques locales.
- Répondre aux missions du Plan de Cohésion Sociale via la mise en place d'actions pertinentes face à la thématique de la santé.

Article 13 : de soumettre obligatoirement à l'avis du Conseil Consultatif de la Santé :

- Toute initiative visant à sensibiliser et promouvoir la santé physique et mentale quel que soit le public cible.

Chaque service de la Ville et du CPAS en charge d'un projet ci-décrit devra solliciter l'avis du conseil consultatif avant passage au collège communal/Bureau Permanent. Les avis remis par le Conseil Consultatif seront des avis d'information et non d'obligation.

Article 14 : de fixer à 20 membres effectifs et 20 membres suppléants la composition de chaque conseil consultatif. Cette composition devra être représentative de tous les villages de l'entité et se composer au maximum de 2/3 des membres du même genre. Les membres peuvent siéger soit à titre personnel en tant que citoyen ressource pouvant faire preuve d'une expérience/expertise dans les matières concernées soit comme représentant de leurs associations représentatives actives sur le territoire de la commune.

Article 15 : d'autoriser l'appel public à candidature pour les conseils consultatifs reprenant:

Les objectifs des conseils consultatifs

Le nombre de personnes attendues dans la composition des conseils

Les qualités éventuelles des personnes pouvant soumettre leur candidature. Les renseignements nécessaires à l'acte de candidature : nom, prénom, âge, motivation du candidat et centres d'intérêts. Lorsque le candidat représente une association, il faut y inclure le mandat attribué par l'association à son représentant.

Les modalités de dépôt de l'acte de candidature (date de clôture et formule papier et/ou électronique + adresse)

Les coordonnées de contact en cas de demande de renseignements

Le projet d'appel à candidature sera soumis au préalable à l'accord du collège communal avant sa diffusion.

Article 16 : d'autoriser la collaboration avec le service communication afin de mobiliser tous les canaux de communication pour diffuser le plus largement possible cet appel auprès du public-cible (site internet, Mons-Mag, réseaux sociaux, affichage dans des endroits stratégiques,...).

Le Conseil communal

■ **Procès-verbal**

Article 17 : d'autoriser la collaboration avec le service juridique pour l'établissement du ROI des conseils consultatifs qui sera soumis à l'approbation du conseil communal.

Article 18: de prendre connaissance qu'un rapport complémentaire sera soumis pour la désignation des membres effectifs, membres suppléants et représentants de l'autorité politique, limités à 25% du nombre total de membres par conseil consultatif.

Rapporteur : Cabinet de Madame De JAER

Service : Economie et Animations : Associations

59 EA / ASSO / Subside "Love International Film Festival de Mons" : ratification du recours à l'article 14 du R.G.C.C

Réf : ASSOCIATION/2025-11117

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;

Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;

Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;

Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;

Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;

Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;

Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;

Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;

Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;

Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise

COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Madame Danièle

BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur

Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline

MEUNIER, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Monsieur Mathieu VELTRI,

Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Estelle

HEYTERS-CAUDRON, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN,

Madame Elsa BONJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Madame Mathilde

CROMBOIS, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine

EL MAHJOUBI, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;

Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Monsieur Florent DUFRANE, Monsieur Gillian HERMAND, Conseillers;

À l'unanimité,
décide,

ARTICLE 1 : de prendre connaissance du dépassement des douzièmes provisoires sur l'article budgétaire 76212/332-02 "subside – Love International Film Festival de Mons" du budget ordinaire 2025, sous réserve de son approbation.

ARTICLE 2 : de ratifier le recours à l'article 14 du R.G.C.C., les organisateurs de cette manifestation souhaitant disposer le plus rapidement possible de cette aide financière, essentielle au bon déroulement du festival, afin de pouvoir honorer des factures de fournisseurs.

60 EA / ASSO / Asbl "Trolls & Légendes" : renouvellement de la convention de partenariat

Réf : ASSOCIATION/2025-11118

Le Conseil communal

■ **Procès-verbal**

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;
Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;
Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;
Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;
Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;
Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;
Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;
Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;
Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Madame Elsa BONJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Madame Mathilde CROMBOIS, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;
Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Monsieur Florent DUFRANE, Monsieur Gillian HERMAND, Conseillers;

À l'unanimité,
décide,

ARTICLE 1 : de valider la convention de partenariat liant la Ville de Mons et l'asbl Trolls & Légendes pour les années 2025, 2026 et 2027.

Service : Environnement -Transition Ecologique / Propreté Publique

61 ENV/PP/Zéro déchet 2025 - grille de décision

Réf : ETE_ENV_PROPRETÉ_PUBLIQUE/2025-11119

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;
Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;
Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;
Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;
Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;
Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;
Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;
Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;
Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN,

Le Conseil communal

■ **Procès-verbal**

Madame Elsa BONJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Madame Mathilde CROMBOIS, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;
Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Monsieur Florent DUFRANE, Monsieur Gillian HERMAND, Conseillers;

À l'unanimité,

Sur proposition du Collège communal du 27/02/25,

DÉCIDE

Sous réserve du positionnement du SPW quant à l'octroi de subsides liés à la prévention des déchets

Article 1 : de marquer son accord sur la grille de décision des actions à mettre en place en 2025 dans le cadre de la démarche Zéro Déchet

Article 2 : de charger le Département environnement de l'envoi du document au Service Public de Wallonie pour le 31 mars 2025.

Rapporteur : Cabinet de Monsieur SAKAS

Service : Economie et Animations : Sports

62 EA / SPORT / Aménagement d'un parc paysager et sportif à Cuesmes : sollicitation d'un subside ISQ auprès d'Infrasports - Approbation du dépôt de candidature

Réf : EVENEMENTS_SPORTS/2025-11120

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;

Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;

Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;

Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;

Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;

Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;

Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;

Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;

Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;

Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise

COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Madame Danièle

BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur

Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline

MEUNIER, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Monsieur Mathieu VELTRI,

Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Estelle

HEYTERS-CAUDRON, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN,

Madame Elsa BONJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Madame Mathilde

CROMBOIS, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine

EL MAHJOUBI, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;

Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Monsieur Florent DUFRANE, Monsieur Gillian HERMAND, Conseillers;

À l'unanimité,

Le Conseil communal

■ **Procès-verbal**

décide,

ARTICLE 1 : d'approuver le dépôt de candidature auprès d'Infrasports, via le service Sports et Associations, pour l'obtention d'un subside ISQ (Infrastructure sportive de quartier) pour l'aménagement du futur parc paysager et sportif de Cuesmes, faisant partie de la fiche N°1 du plan d'action PIVW.

ARTICLE 2 : de prendre acte de l'estimation de ce subside, d'un montant de 284.617,20 €, soit 70% du montant de l'investissement consenti sur le matériel sportif pour un total de 406.596 €.

63 EA / SPORT / ASBL Evasions VTT - Mons et Légendes le 30 mars 2025 : approbation d'un subside exceptionnel

Réf : EVENEMENTS_SPORTS/2025-11121

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;

Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;

Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;

Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;

Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;

Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;

Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;

Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;

Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;

Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Madame Elsa BONJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Madame Mathilde CROMBOIS, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;

Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Monsieur Florent DUFRANE, Monsieur Gillian HERMAND, Conseillers;

À l'unanimité,

décide,

ce type d'aide financière étant prévu au point 4.F "subventions exceptionnelles" de la charte de la vie associative,

ARTICLE 1 : de prendre connaissance et d'approuver l'octroi d'un subside de 500 € à l'ASBL Evasions VTT dans le cadre de l'organisation de Mons et Légendes le 30 mars 2025, qui sera utilisé pour le paiement du poste de secours. Cette dépense sera imputée sur l'article 76410/332.02 "Subside Promotion Manifestations Intérêt Général" du BO 2025, sous réserve de son approbation.

Rapporteur : Cabinet de Monsieur FALASCA

Service : GRH : Personnel Non- enseignant

Le Conseil communal

■ **Procès-verbal**

64 Prise de connaissance - DG/GRH/SH/CV-BEE/Présentation Rapport d'activité final Conseiller en énergie 2024

Réf : GRH_PERSONNEL/2025-11122

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;
Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;
Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;
Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;
Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;
Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;
Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;
Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;
Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Madame Elsa BONJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Madame Mathilde CROMBOIS, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;
Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Monsieur Florent DUFRANE, Monsieur Gillian HERMAND, Conseillers;

DECIDE

Article 1er : de prendre connaissance du rapport d'activité final sur l'évolution du programme "Communes Energ-Ethiques" ci-joint, validé par M. BOURDON, 1er Directeur spécifique des Bureaux d'Etudes, et ce, conformément aux dispositions prévues par l'Arrêté Ministériel du 30 novembre 2023, relatif à la subvention dudit programme.

Art. 2 : la présente délibération sera transmise à M. Le Directeur Financier, au SPW, ainsi qu'à l'UVCW.

Service : Services Techniques : Régie des travaux - Espaces Verts et funéraires

65 CDV/RT/FUN/Inh.04 - Désaffectation d'un terrain concédé à la pelouse 8 du cimetière de Ghlin affiché en 2022 pour défaut d'entretien (avec recherche d'ayants droit aboutie).

Réf : ST_REGTRAV_EVF/2025-11123

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;
Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;
Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;
Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;
Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;
Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;
Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;
Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;
Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise

Le Conseil communal**■ Procès-verbal**

COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Madame Elsa BONJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Madame Mathilde CROMBOIS, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;
Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Monsieur Florent DUFRANE, Monsieur Gillian HERMAND, Conseillers;

À l'unanimité,

Sur proposition du Collège communal du 24/01/2025,

DECIDE

Article 1 : de mettre fin à la sépulture située à la pelouse 8 du cimetière de Ghlin reprise ci-dessous :

<u>Nouvelle Référence</u>	<u>Ancienne Référence</u>	<u>Nom du concessionnaire</u>
04 008 0056	AT 72	VAILLANT Georges / DRUART Auguste

Article 2 : de prendre possession des signes indicatifs de sépultures sur ce terrain;

Article 3 : de faire procéder à l'enlèvement des signes indicatifs de la sépulture relatif à cette concession, en fonction des besoins ou de la nécessité définies par le service des Espaces Funéraires, afin de pouvoir procéder à une nouvelle affectation de ce terrain;

Article 4 : d'acter que conformément à l'article L1232-1 du Code, les restes mortels découverts seront déposés dans un ossuaire;

Article 5 : d'acter que les ayants-droit ont été avertis selon l'article 1232-1§19 ;

Article 6 : de confier au service des Espaces Funéraires la mise à jour de la base de données informatisées de gestion de sépultures ;

Article 7 : d'acter que la désaffectation est programmée pour le 1er trimestre 2025 ;

Article 8 : d'acter que le Service des Espaces funéraires reste attentif, jusqu'au début des travaux, aux réactions des éventuels héritiers et qu'en cas de remise en état et/ou de renouvellement de la sépulture concernée sera bien entendu retirée des listes.

Rapporteur : Cabinet de Madame GYPARAKIS

Service : Education : Activités pédagogiques**66 DG/GRH Ens/760/Désignation d'un représentant du PO aux Assemblées générales du CECF**

Réf : EDUC_ACTPEDAGOGIQUES/2025-11124

Le Conseil communal

■ **Procès-verbal**

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;
Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;
Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;
Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;
Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;
Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;
Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;
Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;
Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Madame Elsa BONJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Madame Mathilde CROMBOIS, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;
Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Monsieur Florent DUFRANE, Monsieur Gillian HERMAND, Conseillers;

À l'unanimité,
décide

Article 1 :

- la désignation de Madame Argyro GYPARAKIS, Echevine de l'Enseignement, de l'Extrascolaire et des Marchés publics, en tant que représentant effectif du pouvoir organisateur à l'Assemblée générale du Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces;
- la désignation de Monsieur Sacha MARTIN, Secrétaire de Cabinet de l'Enseignement, en tant que représentant suppléant du pouvoir organisateur à l'Assemblée générale du Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces.

Article 2 : la présente délibération sera transmise au CECP.

Service : Education : bibliothèque

67 CT/BIBLIO/Nouveau dossier de renouvellement de reconnaissance en tant que bibliothèque publique

Réf : EDUC_BIBLIO/2025-11125

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;
Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;
Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;
Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;
Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;
Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;
Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;
Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;
Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise

Le Conseil communal

■ **Procès-verbal**

COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Madame Elsa BONJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Madame Mathilde CROMBOIS, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;
Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Monsieur Florent DUFRANE, Monsieur Gillian HERMAND, Conseillers;

À l'unanimité,

ayant pris connaissance du nouveau "formulaire de demande de reconnaissance pour un opérateur direct" (Rapport général d'exécution et Plan quinquennal de développement de la lecture -2026-2030) proposé par le service des Bibliothèques pour Lire à Mons - Réseau montois de lecture publique et sur proposition du Collège en dates du 24 et du 30 janvier 2025,
décide

article 1 : de marquer son accord sur cette nouvelle demande de reconnaissance (Rapport général d'exécution et Plan quinquennal de développement de la lecture) en tant qu'opérateur direct : bibliothèque locale gérant une collection encyclopédique de catégorie 3 et sur une demande de reconnaissance de notre ludothèque en tant que dispositif spécifique,

article 2 : d'approuver la signature de ce formulaire officiel pour la Fédération Wallonie Bruxelles.

Service : Education : Activités Extrascolaires

68 DG/GRH ATL/PCLE 2021-26 - Plaine de vacances adaptée 2025 : approbation de la convention de partenariat avec la Province de Hainaut

Réf : EDUC_ACT_EXTRASCO/2025-11126

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;

Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;

Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;

Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;

Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;

Monsieur Achille SAKAS, 5ème échevin;

Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;

Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;

Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;

Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise

COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Madame Danièle

BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur

Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline

MEUNIER, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Monsieur Mathieu VELTRI,

Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Estelle

HEYTERS-CAUDRON, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN,

Madame Elsa BONJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Madame Mathilde

CROMBOIS, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine

EL MAHJOUBI, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;

Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Le Conseil communal

■ **Procès-verbal**

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Monsieur Florent DUFRANE, Monsieur Gillian HERMAND, Conseillers;

À l'unanimité,

Le Conseil communal, décide

ARTICLE 1 : de prendre connaissance du projet de convention de partenariat, ci-annexé, à établir avec la Province de Hainaut en vue de la mise en place de la plaine de vacances adaptée 2025, dix-neuvième édition.

ARTICLE 2 : d'approuver ledit projet de convention de partenariat, ci-annexé.

ARTICLE 3 : de soumettre la convention de partenariat 2025, approuvée, à la signature des autorités provinciales en vue de l'organisation de ladite plaine.

69 DG/GRH/ATL/Renouvellement des membres de la commission de l'accueil (CCA) - composante 1 « Les représentants du conseil communal » - mandature 2025-2030

Réf : EDUC_ACT_EXTRASCO/2025-11127

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;

Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;

Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;

Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;

Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;

Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;

Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;

Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;

Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;

Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise

COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Madame Danièle

BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur

Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline

MEUNIER, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Monsieur Mathieu VELTRI,

Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Estelle

HEYTERS-CAUDRON, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN,

Madame Elsa BONJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Madame Mathilde

CROMBOIS, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine

EL MAHJOUBI, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;

Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absents pour ce point :

Monsieur Florent DUFRANE, Monsieur Gillian HERMAND, Conseillers;

DÉCIDE

Article 1:

De prendre connaissance du résultat suivant:

Sur 62 bulletins de vote dépouillés,

Dont 48 votes valables,

Pour les membres effectifs

Le Conseil communal**■ Procès-verbal**

- 15 voix pour Mme Anne-Sophie JURA
- 14 voix pour M. Alexandre TODISCO
- 11 voix pour M. Jethro-Pierre MALEKA
- 4 voix pour Mme Pascale GRANDJEAN
- 2 voix pour M. Vincent CREPIN

Pour les membres suppléants

- 16 voix pour Mme Danièle BRICHAUX
- 15 voix pour M. Jean-Paul DEPLUS
- 10 voix pour M. Jonathan DARVILLE
- 5 voix pour Mme Laurence-VAN ELSLANDE-POURBAIX

Article 2:

De désigner en qualité de membres effectifs et suppléants (sur base de la liste communiquée ci-avant) :

Composante 1 : « les représentant(e)s du Conseil communal » désigné(e)s par les conseillers communaux	
Membres effectifs	Membres suppléants, pour chaque membre effectif désigné, mentionné en regard.
1. Mme Anne-Sophie JURA	1. Mme Danièle BRICHAUX
2. M. Alexandre TODISCO	2. M. Jean-Paul DEPLUS
3. M. Jethro-Pierre MALEKA	3. M. Jonathan DARVILLE

Article 3:

D'informer les intéressés et l'ONE (Service Accueil Temps Libre) de la présente décision.

Retranscription des échanges demandée par Monsieur le Conseiller communal Guillaume SOUPART pour le groupe MONS EN MIEUX**Mme Opaline MEUNIER, Conseillère communale**

J'avais une question parce qu'il y a eu toute une série d'allers-retours. Mon collègue, Monsieur SOUPART, vous a transmis que c'était Madame BONJEAN qui était représentante chez nous, est-ce que c'est bien ce qui est sur le bulletin de vote ?

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre

Non puisque nous avons envoyé un courrier à l'ensemble des chefs de groupe et même deux chefs de groupe chez vous pour recevoir vos candidats endéans un délai. On n'a pas reçu de retour de ce courrier et entre-temps, on a reçu d'autres candidatures. Ce sont donc les candidats qui se sont manifestés dans les délais qui sont soumis au vote.

Mme Opaline MEUNIER, Conseillère communale

Il n'y a pas de disposition qui prévoit que vous inventiez des délais. Le fait que vous avez mis un délai qui n'est pas le jour du Conseil communal et qui n'est pas au moment du vote.

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre

Si, cela doit se faire préalablement au Conseil communal, c'est ce qui est prévu dans la législation.

Mme Opaline MEUNIER, Conseillère communale

On l'a envoyé hier donc c'est préalablement.

Le Conseil communal
■ **Procès-verbal**

Monsieur Guillaume SOUPART, Conseiller communal

Et de toute façon on peut modifier l'ordre du jour pendant le Conseil.

Mme Opaline MEUNIER, Conseillère communale

On l'a même précisé en commission il y a 10 jours.

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre

Ecoutez, vous n'avez qu'à faire votre travail dans les délais qui sont impartis.

Mme Opaline MEUNIER, Conseillère communale

Non.

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre

On a fixé un délai, on l'a envoyé à 2 personnes différentes dans votre groupe, votre chef de groupe et vous-même. Si vous n'avez pas pris la peine de répondre, tant pis, qu'est-ce que vous voulez ? Après, vous nous faites la leçon quand nos dossiers ne sont pas nickel et vous n'êtes pas en mesure de faire le travail vous-même de manière correcte et dans les délais.

Le délai, c'est un délai raisonnable avant le Conseil communal. Vous savez très bien que le Collège doit approuver les dossiers sur base de propositions de l'administration avant que ça ne soit inscrit à l'ordre du jour du Conseil communal et tous les autres ont réussi à tenir les délais sauf vous.

On avance avec le vote.

Madame Opaline MEUNIER, Conseillère communale

Non, vous n'avez pas imprimé les copies scannées. Vous avez inventé un délai il y a 10 jours.

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre

Donc dites-le à votre chef de groupe qui n'a pas répondu.
Ce n'est pas sérieux, vous n'êtes pas sérieux.

Monsieur Guillaume SOUPART, Conseiller

On l'a dit en commission la semaine passée.

Madame Opaline MEUNIER, Conseillère

Sur quel article vous vous basez pour le délai ? Vous n'êtes pas réalistes.

Conseillers du groupe MeM

Partie de la discussion sans micro pour les conseillers de MeM qui est impossible à retranscrire.

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre

Donc chacun a dû recevoir 2 bulletins de vote.
Alors la parole est à Monsieur DEPLUS tout d'abord.
Monsieur DEPLUS, je ne sais pas si vous aviez demandé la parole intentionnellement ?

Le Conseil communal

■ **Procès-verbal**

Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Conseiller

Non.

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre

Ce n'était pas intentionnel mais c'était avant Monsieur SOUPART donc la parole est à Monsieur SOUPART.

Monsieur Guillaume SOUPART, Conseiller

Oui merci. Nous aimerions une retranscription des échanges que nous venons d'avoir ainsi qu'une intervention de la Directrice Générale pour savoir quelle disposition du Code impose de rendre des noms au préalable, dans un délai raisonnable qui n'est pas fixé dans le Code. Merci.

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre

Donc vous avez reçu le courrier le 4 février Monsieur SOUPART, on est le 18 mars. Vous n'avez pas pris la peine de répondre en déposant vos candidats. Il n'y a pas d'obligation de Clé D'Hondt, je suis désolé. Il y en a d'autres qui ont déposé leur candidature et qui méritent le respect également.

Monsieur Guillaume SOUPART, Conseiller

Je peux répliquer ?

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre

Là on passe au vote Monsieur SOUPART, le débat est fini.

Monsieur Guillaume SOUPART, Conseiller

J'ai le droit de répliquer ?

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre

Vous pouvez répliquer si vous le souhaitez mais le vote est en cours.

Monsieur Guillaume SOUPART, Conseiller

Donc Monsieur le Bourgmestre, comme on vous l'a indiqué, nous l'avons indiqué en commission la semaine dernière, si vous ne voulez pas prendre en compte le mail qu'on a envoyé hier soir, qui laissait quand même toute une journée pour imprimer 90 feuilles, je crois que ce n'est pas non plus trop compliqué.

Le nom a été donné par Madame COLINIA en commission la semaine dernière et j'aimerais que maintenant, on puisse avoir la disposition du Code de la Démocratie Locale par notre Directrice Générale afin de savoir quel est le délai que vous avez décidé d'inventer dans ce sujet.

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre

C'est un délai raisonnable de préparation du Conseil communal et on vous a donné un délai dans un courrier auquel vous n'avez pas répondu, c'est votre responsabilité. C'est à votre chef de file de faire son travail et à sa collègue, Madame MEUNIER qui est ici, de répondre dans les délais impartis. Sinon, il y'a effectivement une injustice par rapport à ceux qui ont fait le travail dans les délais et qui ont remis leur candidature.

Madame Opaline MEUNIER, Conseillère communale

Je pourrais avoir la parole ?

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre

Non, c'est terminé, il n'y a plus de débats. Le vote est en cours et quasiment clôturé.

Service : Marchés Publics : Fournitures et Services

70 DG/SMP/MRU/Convention FOREM 2025/Centrale d'achat du FOREM portant sur la fourniture de matériels et logiciels du catalogue CISCO, la maintenance de l'existant, le recours au support sur site (Shared Support), ainsi que les services de consultance y afférents - Adhésion à la centrale et approbation de la convention y relative

Réf : MP_FOURSERV/2025-11128

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;
Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;
Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;
Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;
Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;
Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;
Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;
Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;
Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Elsa BONJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Madame Mathilde CROMBOIS, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;
Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absent pour ce point :

Monsieur Florent DUFRANE, Conseiller;

À l'unanimité,
décide, sur proposition du collègue en sa séance du 20 février 2025:

Article 1: de marquer son accord sur l'adhésion de l'Administration communale audit marché portant sur la fourniture de matériels et logiciels du catalogue CISCO, la maintenance de l'existant, le recours au support sur site (Shared Support), ainsi que les services de consultance y afférents

Article 2 : d'approuver la convention y relative et annexée à la présente délibération.

Service : Marchés Publics : Travaux

71 DG/SMP/CAD/BE.2025/Sub.441..... - Mise en oeuvre de dispositifs destinés à lutter contre les coulées de boue et les inondations. Chemin d'Havré à Saint-Symphorien. - Approbation des conditions du marché et du mode de passation

Le Conseil communal

■ **Procès-verbal**

Réf : MP_TRAV/2025-11129

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;
Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;
Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;
Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;
Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;
Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;
Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;
Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;
Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Elsa BONJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Madame Mathilde CROMBOIS, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;
Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absent pour ce point :

Monsieur Florent DUFRANE, Conseiller;

À l'unanimité,

Décide, au vu de l'avis favorable conditionnel du directeur financier, sur proposition du Collège Communal du 13 février 2025

Art. 1er : D'arrêter les conditions du marché et d'attribuer le marché précité par procédure négociée directe avec publication préalable (conformément à l'article 41, §1, 2° de la loi du 17 juin 2016).

Art. 2 : D'approuver le cahier des charges N° BE.2025/Sub.441...../CD et le montant estimé de ce marché, établis par le Bureau d'étude Voirie. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à € 139.924,00 hors TVA ou € 169.308,04, 21% TVA comprise (€ 29.384,04 TVA cocontractant).

Art. 3 : De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiante PGRI (Plan de gestion des risques d'inondation).

Art. 4 : De compléter, d'approuver et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.

Art. 5 : De financer cette dépense par le crédit inscrit sur la fonction, libellé, crédit qui seront créés au Budget extraordinaire 2025 ainsi que sur les subsides PGRI.

Rapporteur : Cabinet de Madame VANDENBERGHE

Service : Régie Foncière : Gest. patrimoniale

72 Prise de connaissance - RF/COMPTA - Décision de la tutelle pour le second amendement au budget 2024 de la régie foncière

Réf : REGIE_GESTPATRIMOINE/2025-11130

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;

Le Conseil communal

■ **Procès-verbal**

Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;
Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;
Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;
Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;
Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;
Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;
Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;
Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Elsa BONJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Madame Mathilde CROMBOIS, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;
Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absent pour ce point :

Monsieur Florent DUFRANE, Conseiller;

décide

Article unique :

De prendre acte que la délibération du 13 novembre 2024 par laquelle le conseil communal arrête le second amendement au budget 2024 de la régie foncière est approuvée par le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville en date du 13 décembre 2024.

73 RF/PATRI/Procédure de mise en location du bien sis à Mons, Avenue Reine Astrid 22/Site du Waux-Hall/Restaurant "bel étage" et brasserie "RC côté jardin"

Réf : REGIE_GESTPATRIMOINE/2025-11131

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;
Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;
Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;
Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;
Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;
Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;
Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;
Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;
Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Elsa BONJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Madame Mathilde CROMBOIS, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;

Le Conseil communal

■ **Procès-verbal**

Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Absent pour ce point :

Monsieur Florent DUFRANE, Conseiller;

À l'unanimité,

Article 1 : De marquer son accord sur le principe d'une mise en location du bien sis à Mons, Avenue Reine Astrid 22 « site du Waux-Hall » (Restaurant "bel étage" et brasserie "RC côté jardin") aux conditions suivantes :

- Par bail commercial
- Pour une durée de 9 ans
- De gré à gré
- Avec une publicité d'une durée de 2 mois via l'étude notariale, via immoweb, sur le site de la Ville de Mons et son FB
- Un seul exploitant pour la brasserie et le restaurant, l'exploitant unique pourrait ainsi gérer/développer les activités de manière centralisée et plus adéquate
- A indexer
- D'intégrer dans le bail commercial:
 - o Une clause d'interdiction de cession/sous-location, sauf accord écrit préalable du bailleur
 - o Une clause de révision des loyers
 - o Une clause spécifiant que le projet d'établissement ne pourra être modifié sans accord écrit du bailleur
 - o Une clause spécifiant que les services techniques de la Ville de Mons procéderont une fois/an à la vérification de la maintenance du site (vérification des attestations de maintenance)
- De ne pas permettre une vocation événementielle permanente en ce lieu, en connaissance des risques de nuisances sonores y relatives
- D'interdire la privatisation du parc
- De permettre à la Ville de Mons de disposer d'un nombre d'occupations à définir avec le candidat preneur
- De laisser le précompte immobilier à charge du bailleur

Article 2 : De fixer les différents critères d'attribution suivants quant au choix des candidats:

- Le loyer (offre à formuler avec un montant minimum mensuel de 15.000 € (pondération d'appréciation 50 %)
- Le plan financier pluriannuel du projet via une analyse objective
- La solvabilité de l'offrant (à démontrer par pièces comptables et autres)
- Le caractère qualitatif du projet jugé à travers le concept, les produits proposés (locaux, qualitatifs...), l'aménagement intérieur, la consommation majoritairement sur place
- L'expérience probante de l'offrant dans le secteur de l'Horeca (capacité de gestion, absence de faillite,...)
- La réponse aux besoins de la zone (le jury sera attentif à ce que le projet soit complémentaire à l'offre existante)
- Seront exclus les street food, les chaînes de restaurant
- Pour tous ces critères, pondération d'appréciation de 50 %.

Article 3 : De solliciter des candidats une note sur le projet d'établissement. La note comprendra tous les éléments nécessaires à la bonne compréhension du projet en ce compris de mentionner s'il compte tenir des activités festives secondaires et les définir, en lien avec le loyer proposé.

Article 4 : De fixer la date maximale de dépôt des offres au plus tard le 09/06/2025 à 16h.

Article 5 : De mettre en place un jury à savoir le jury du fonds d'impulsion composé comme suit:

- 6 personnes représentant la Ville de Mons :
 - o Un représentant de la Gestion Financière
 - o Un représentant de la Régie foncière
 - o Un représentant du Département de la Gestion Territoriale et Economique
 - o Un représentant du Service du Développement économique
 - o Un représentant de l'asbl Gestion Centre-Ville
 - o Un consultant désigné par la Ville
- 6 personnes issues d'organismes extérieurs :
 - o Un représentant issu d'une université
 - o Un représentant issu de l'UCM

Le Conseil communal

■ Procès-verbal

- o Un représentant issu de l'Invest Mons Borinage Centre
- o Un représentant issu des opérateurs locaux de l'animation économique
- o Un représentant issu de l'IDEA
- o Un représentant issu du SNI

Article 6 : De charger l'Étude de Maître Koeune, désignée par un marché de services :

- De réaliser la publicité de la mise en location du bien par bail commercial aux conditions et critères repris aux articles 1 et 2 pour une durée de 2 mois
- De la récolte des dossiers de candidature
- De rédiger le projet de contrat de bail commercial
- De la signature des actes et procédure d'enregistrement y relative

Article 7 : D'imputer les recettes à provenir de cette location au budget de la Ville de Mons.

Points supplémentaires

Rapporteur : Motions

Service : Direction générale

242 DG/SG/Proposition de motion relative à la modification du ROI. Point inscrit à la demande de Madame la Conseillère communale Pascale GRANDJEAN au nom du groupe "LES ENGAGES".

Réf : DIRGEN/2025-11300

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;
Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;
Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;
Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;
Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;
Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;
Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;
Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;
Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur Florent DUFRANE, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Elsa BONJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Madame Mathilde CROMBOIS, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;
Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Par 16 voix pour et 28 voix contre,

DÉCIDE

Article 1 : de modifier l'article 8 de la « Section 3 – Procédure » du ROI comme suit « *Article 8. Les conseillers ont le droit de poser AUTANT DE questions orales d'actualité et des questions écrites au collège communal sur les matières qui relèvent de la compétence : ».*

Article 2 : de charger le Secrétariat Général de transmettre la présente délibération au gouvernement wallon, dans les 15 jours de son adoption, dans le cadre de la tutelle d'annulation.

La motion est donc rejetée**243 DG/SG/Proposition de motion visant à révolutionner l'éclairage public grâce à des étudiants de Polytech. Point inscrit à la demande de Messieurs les Conseillers communaux MONS EN MIEUX Guillaume SOUPART, Chris MASSAKI, Mathieu VELTRI, Gillian HERMAND et Florent DUFRANE**

Réf : DIRGEN/2025-11301

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;
Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;
Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;
Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;
Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;
Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;
Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;
Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;
Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur Florent DUFRANE, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Elsa BONJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Madame Mathilde CROMBOIS, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOURI, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;
Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Par 16 voix pour et 28 voix contre,

DÉCIDE

Article Unique : de charger le Collège communal de lancer des rencontres avec les porteurs du projet "Light it up" afin de créer un partenariat entre la Ville de Mons et l'UMons visant la mise en place d'un projet-pilote à grande échelle sur le territoire communal.

La motion est donc rejetée**244 DG/SG/Proposition de motion visant à mettre en place des Partenariats Locaux de Prévention (PLP). Point inscrit à la demande de Messieurs les Conseillers communaux MONS EN MIEUX Guillaume SOUPART et Georges-Louis BOUCHEZ**

Réf : DIRGEN/2025-11302

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;
Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;
Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;
Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;
Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;
Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;
Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;
Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;

Le Conseil communal

■ Procès-verbal

Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Madame Mélanie OUALI, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur Florent DUFRANE, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Vincent CREPIN, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Elsa BONJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Madame Mathilde CROMBOIS, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOURI, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;
Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Absent :

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller;

Par 16 voix pour et 28 voix contre,

DÉCIDE

Article Unique : de charger le Collège communal de lancer une réflexion avec le service de médiation de la Ville, la Zone de police et les riverain(e)s intéressé(e)s afin de mettre en place des Partenariats Locaux de Prévention (PLP) sur le territoire communal.

La motion est donc rejetée

QUESTIONS

1) Mons privée d'aides fédérales : quelles solutions face à cette injustice ?

Question de M. le Conseiller communal Jonathan DARVILLE (Liste du Bourgmestre)

Monsieur le Bourgmestre,

Depuis des années, le Gouvernement fait payer des charges qui lui incombent par les villes, plongeant ainsi nombre d'entre elles dans des difficultés financières. Cela devrait s'aggraver avec l'accord du Gvt Arizona, qui vise l'exclusion des chômeurs après 2 ans vers les CPAS, ce qui devrait coûter 1,4 milliard par an aux communes. Le fédéral ne prévoit que 1 milliard pour compenser toutes les charges transférées, ce qui est largement insuffisant, surtout un si l'on additionne les coûts liés à la police, aux pompiers et aux pensions.

De plus, une clause que l'on peut aisément qualifier d'anti-Mons, au regard du profil de certains négociateurs fédéraux, a été insérée dans l'accord gouvernemental et exclut les villes de moins de 100 000 habitants des futures interventions fédérales.

Avec ses 97 000 habitants, Mons sera donc exclue des aides fédérales. Le ministre des pouvoirs locaux reconnaît la spécificité de la charge des pensions et son impact pour les villes, mais cela semble négligé par le nouveau Gouvernement de droite.

Dès lors, comment envisagez-vous de relayer ces inquiétudes pour notre ville et de défendre les intérêts montois, étant donné que ceux-ci ont été bafoués par les négociateurs fédéraux ? Quelle alternative reste-t-il pour la Ville de Mons face à cette situation ?

Merci pour vos réponses.

2) Sécurité à Havré-Ghislage : vers une extension du dispositif « Voisins vigilants » ?

Question de M. le Conseiller communal Jonathan DARVILLE (Liste du Bourgmestre)

Le hameau d'Havré-Ghislage, enclavé entre l'autoroute, le canal et la frontière avec Le Rœulx, est confronté à de nombreux problèmes de sécurité : excès de vitesse, vols, dégradations de véhicules, vols de plaques, et dépôts de voitures volées.

Le Conseil communal**■ Procès-verbal**

Les riverains, excédés, peinent à trouver des solutions durables. Dès lors, si l'initiative des « Voisins vigilants et solidaires » lancée à Ghlin (et dont je salue l'initiative) est encadrée par notre zone de police, ne pourrait-on pas faire d'Havré-Ghislage l'une des premières zones où étendre ce projet ?

Comment envisagez-vous l'encadrement de cette initiative pour assurer son efficacité et éviter les dérives ? Quels moyens concrets la Ville mettra-t-elle en place pour mobiliser durablement les citoyens et garantir un partenariat efficace entre habitants, police et autorités communales ? Enfin, quels seront les critères et les délais retenus pour évaluer l'efficacité de cette initiative et envisager son extension à d'autres quartiers de l'entité ?

Je vous remercie pour les réponses qui seront apportées à cette question.

3) Etat alarmant des voiries à Mons : quelles actions pour garantir la sécurité des usagers ?**Question de M. le Conseiller communal Jonathan DARVILLE (Liste du Bourgmestre)**

Monsieur le Bourgmestre, chers membres du Collège,

Depuis plusieurs semaines, je suis régulièrement interpellé par des citoyens excédés par l'état déplorable de plusieurs chaussées traversant notre territoire, engendrant destruction de véhicules, accidents graves et parfois mortels. Ces voiries, bien que relevant d'autres autorités, sont connues de longue date pour leur dangerosité, mais les dossiers n'avancent pas.

Sont particulièrement concernées :

- N538 - Chaussée du Roeulx
- R5, de la sortie Mons E42 à Nouvelles/Asquillies
- N552 d'Havré-Ghislage à Ghlin, particulièrement la portion longeant la cimenterie d'Obourg

Malgré l'urgence, aucune réfection en profondeur n'a été réalisée depuis des années. Les réparations superficielles ne tiennent pas et aggravent encore l'état des voiries. Pourtant, le R5 entre Jemappes et Asquillies figure dans le Plan Infrastructure 2020-2026 du SPW, mais nous sommes déjà en 2025... qu'en est-il ?

Avez-vous connaissance d'un calendrier de réfection pour ces axes ? Quels leviers pouvez-vous actionner pour accélérer ces travaux indispensables à la sécurité des citoyens montois et de tous les usagers de ces routes ?

Merci pour vos réponses.

4) Sécurisation du cimetière de Cuesmes.**Question de M. le Conseiller communal Vincent CREPIN (ECOLO).**

(Proposition de lier avec le point 62 -> EA / SPORT / Aménagement d'un parc paysager et sportif à Cuesmes : sollicitation d'un subside ISQ auprès d'Infrasports - Approbation du dépôt de candidature)

Le mardi 11 mars, on apprenait que plusieurs sépultures du cimetière de Cuesmes avaient été vandalisées. Des œuvres en bronze ont été volées probablement pour la valeur du métal.

La perte est regrettable pour notre patrimoine local et cet acte incivique est d'autant plus choquant qu'il touche un lieu dédié au calme, au respect et au recueillement.

Actuellement, l'arrière du cimetière est totalement ouvert sur l'ancien terrain de foot et la pelouse où l'on construit la nouvelle salle Calva. Son accessibilité "en toute discrétion" est donc facilitée pour les personnes malintentionnées.

Est-il prévu dans le cadre des travaux de la salle Calva de clôturer le terrain du côté du cimetière ? Si pas, les aménagements en cours ne seraient-ils pas l'occasion de le faire ? Un portail de ce côté du cimetière est-il prévu pour faciliter l'accès à ce lieu de recueillement pour les habitants du nord de Cuesmes ?

5) Registre des étoiles.**Question de M. le Conseiller communal Vincent CREPIN (ECOLO).**

Le Conseil communal

■ **Procès-verbal**

Durant la mandature précédente, l'idée d'instaurer un registre des étoiles à Mons a été évoquée en commission de sauvegarde du patrimoine funéraire.

Le registre des étoiles a pour but de soutenir les parents endeuillés par la perte périnatale. En effet, un enfant né sans vie ne bénéficie pas d'un acte de naissance. C'est une réalité législative qui rend le deuil des parents concernés encore plus dur.

De nombreuses communes wallonnes ont mis en place ce registre. Il s'agit d'un acte simple pour la commune et une démarche empreinte d'humanité et de compassion pour les parents et leurs familles.

Pouvez-vous nous dire où en est la mise en place de ce registre des étoiles?

Par le Conseil :

La Directrice générale,

Le Bourgmestre - Président,

Cécile BRULARD

Nicolas MARTIN